

doc  
CA1  
EA533  
95P05  
FRE

## DOCUMENT DU GROUPE DES POLITIQUES

Department of Foreign Affairs  
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

CANADA

# Stress environnemental, conflits violents et sécurité nationale : L'arbre dans la forêt

**Robert T. Stranks**  
**Direction des politiques**  
**économique et commerciale (CPE)**  
**Groupe des politiques**

**AVRIL 1995**

**95/05**

**SP63F**

Les documents du Groupe des politiques ont pour objet d'encourager, parmi les responsables de la politique étrangère, les échanges sur les tendances et les questions internationales. Les opinions exprimées dans ces documents ne sont pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Prière d'adresser vos observations et vos questions concernant le présent document au Groupe des politiques (CPB), Affaires étrangères et Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 [Tél. : (613) 944-0367; télécopieur : (613) 944-0375]. On peut obtenir des copies de ce document en faisant la demande à InfoCentre (SKIO) du Ministère [1-800-267-8376; région outaouaise tel: (613) 944-4000; télécopieur : (613) 996-9709], en mentionnant le code SP63F.

An english version of the Paper is also available.

**Stress environnemental, conflits violents  
et sécurité nationale :  
l'arbre dans la forêt**

Résumé .....	2
Executive Summary .....	5
1. Introduction .....	8
2. La notion de « sécurité nationale » .....	9
2.1 La sécurité nationale dans son sens large .....	9
2.2 La sécurité nationale envisagée sous l'angle environnemental .....	12
3. Violence et environnement : l'inversion des rôles .....	12
4. Le stress environnemental et la sécurité nationale .....	15
4.1 La pénurie de ressources, composante du stress environnemental .....	15
4.2 Les différents types de stress environnemental .....	17
4.3 Les types de stress environnemental et leurs incidences sur le plan de la sécurité nationale .....	18
4.4 Un cadre théorique .....	19
4.5 Les preuves empiriques du lien de cause à effet .....	23
5. La bombe à retardement démographique .....	25
6. Le stress environnemental et les migrations .....	29
7. Les enseignements à tirer .....	32
7.1 La coopération internationale .....	35
8. Épilogue .....	41

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

JUL 17 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

43 273 182

## Résumé

Pour tous les pays, le rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale deviendra probablement une préoccupation politique plus explicite et plus importante au plan national et international. Les liens entre le milieu physique et la sécurité nationale ne sont pas entièrement « nouveaux »; on s'inquiète en effet depuis longtemps des répercussions d'une guerre nucléaire sur l'environnement. La question gagne toutefois en importance à mesure que se multiplient les répercussions du stress et des dommages environnementaux sur l'écosystème, et que les décideurs et la population sont conscients du danger.

Pour comprendre cette évolution, il faut établir une distinction entre le stress environnemental, c'est-à-dire les effets négatifs sur le milieu, d'une part, et la question, plus générale mais néanmoins intimement liée, de la rareté des ressources, d'autre part. Il convient en outre de préciser le contexte dans lequel on utilise le terme « sécurité nationale ». Le document vise d'abord et avant tout à cerner et, lorsque c'est possible, à préciser les liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale. À cette fin, l'auteur tente de nous faire mieux comprendre la forêt (rapport environnement-sécurité nationale, dans son sens le plus large et quasi-global) en concentrant son attention sur l'arbre (aspect stress environnemental - conflit violent) de la sécurité nationale.

On expose dans le document un cadre théorique qui permet de comprendre comment le stress environnemental peut contribuer aux conflits violents et qui, surtout, sert à mettre en lumière les aspects suivants de la question : la nature individuelle des rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale; le fait que le conflit se déroule à l'intérieur d'un pays ou implique plusieurs États; le nombre élevé de variables (comme la population, la technologie et les facteurs sociaux) qui influent sur le rapport de causalité; et la nature anecdotique de l'évidence empirique sur la causalité.

L'auteur invite à une plus grande coopération en matière d'analyse des liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale, mais laisse entendre que des vues divergentes de la nature des problèmes et de leurs solutions éventuelles pourraient entraver cette collaboration. Vu l'absence de consensus à l'échelle internationale concernant (1) la croissance démographique, (2) la contribution éventuelle de cette dernière au stress environnemental (par ce qu'on pourrait appeler un « filtre technologique ») et (3) la façon dont le stress environnemental se transforme en violence intraétatique ou interétatique, les progrès seront difficiles. Jusqu'à ce qu'il y ait convergence de vues sur les divers aspects du rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale, il est peu probable que les réactions et les mesures de collaboration soient suffisantes. En examinant ce rapport complexe et le rôle approprié des mesures à l'échelle aussi bien internationale que nationale, il

convient de se rappeler les points importants soulevés dans ce document, à savoir que :

- À compter du XXI<sup>e</sup> siècle, la sécurité nationale passera par la sécurité mondiale, laquelle dépend, en partie seulement, de la puissance militaire. Le stress environnemental n'est qu'un des nombreux facteurs (politiques, économiques et sociaux) de conflit et d'instabilité sociale. Il est difficile d'établir un lien entre une cause particulière et un résultat précis.
- Néanmoins, le stress environnemental (comme la disette d'eau et de vivres) peut dans certains cas contribuer à la violence, internationale ou intraétatique, mais qui, selon les faits dont nous disposons à l'heure actuelle, serait plutôt intraétatique.
- Le rythme des progrès technologiques et la dissémination de l'innovation sont une variable importante. La conséquence, bien que simpliste, d'un niveau élevé de progrès technologique est la réduction du stress environnemental et, partant, de la pression susceptible d'aboutir à un conflit de nature environnementale. Un autre facteur de taille est la capacité d'évoluer des institutions.
- L'histoire fournit de nombreux exemples de conflits interétatiques, suscités notamment par la pénurie de ressources non renouvelables. Le stress environnemental, comme la dégradation du patrimoine commun, constituent de nouveaux défis.
- Le type de stress environnemental, local ou mondial, influencerait sur la nature du conflit potentiel. Il faudra disposer de mécanismes nationaux et multilatéraux pour identifier les coupables, évaluer les dégâts et mettre au point des moyens pacifiques de les réparer. Les approches multilatérales seraient les plus durables, mais aussi les plus difficiles à réaliser.
- Il faut procéder à une évaluation réaliste de la crainte qu'une dégradation environnementale provoque un exode des populations des pays en développement. Ces émigrants, dont un grand nombre se tournerait vers les pays industrialisés, seraient surtout des émigrants économiques ou des réfugiés et non des personnes cherchant à fuir un environnement qui se dégrade.

Ces points témoignent de la portée considérable de l'interface entre le stress environnemental et la sécurité nationale, et font ressortir les domaines et les dossiers exigeant une analyse critique plus poussée. Une solution pratique pour mieux comprendre les rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale consisterait à mener des études de cas portant sur des pays particuliers. Ces études

viseraient essentiellement à aider les pays à appliquer le cadre théorique décrit dans le document.

## Executive Summary

The relationship between environmental stress and national security is likely to become a more explicit and important foreign, as well as domestic, policy concern for all countries. Linkages between the physical environment and national security issues are not entirely "new"; for example, there has long been a concern with the potential environmental effects of nuclear war. The issue, however, is evolving as environmental damage or stress on ecological systems increases, and as political decision-makers and the public become more aware of such threats.

Understanding this evolution requires that a distinction be made between environmental stress, i.e., negative environmental effects, and the more general, but intricately linked, case of scarcity of resources. There is also a need to clarify the context in which the term national security is being used. The primary purpose of the Paper is to identify and where possible elucidate the linkages between environmental stress and national security. In so doing, the Paper attempts to contribute to our understanding of the forest (environment-national security in its broadest and almost all-encompassing sense), by more narrowly focusing on an individual tree (the environmental stress-violent conflict dimension of national security).

A conceptual framework for facilitating the understanding of how environmental stress may contribute to violent conflict is set out in the Paper. Most importantly, the framework serves to highlight: the case-specific nature of environmental stress-national security linkages; the fact that conflict may be intrastate or interstate; the large number of variables (such as population, technology and social factors) that influence causation; and the anecdotal nature of empirical evidence on causation.

The Paper calls for increased international cooperation on analyzing environmental stress-national security linkages, but suggests that such cooperation will likely be hindered by divergent views surrounding the nature of the problems and their potential solutions. With no international consensus on (1) population growth, (2) how population growth (through what might be called a "technological filter") may contribute to environmental stress, and (3) how environmental stress translates into intrastate or interstate violence, progress will be difficult. Until there is a convergence of views on the various aspects of the environmental stress-national security nexus, it is not likely that adequate collaborative measures and responses will be undertaken. In considering this complex relationship and the appropriate role for international as well as domestic measures, several of the key points raised in this Paper need to be borne in mind. These are:

- For the 21st century and beyond, national security will only be attained through global security. Such global security is only partly dependent upon military

might. Environmental stress is only one element among many political, economic and social factors that contribute to conflict and social instability. Linking a specific cause with a specific outcome is problematic.

- Nonetheless, environmental stress (such as water and food shortages arising from environmental degradation) may in some cases contribute to violence. Such violence may be international or intrastate in nature. Evidence to date suggests that intrastate violence is more likely.
- A key variable is the rate of technological progress and the dissemination of innovation. While over-simplified, the implication of a high level of technological advancement is less environmental stress, and correspondingly less pressure for environmentally motivated conflict. The capacity of social institutions to evolve is also an important factor.
- There are many historical examples of the scarcity of non-renewable resources contributing to interstate conflict. Environmental stress, such as degradation of the global commons, poses new challenges.
- The type of environmental stress, local or global, is likely to influence the nature of potential conflict. National and multilateral mechanisms are needed to identify abusers, to measure abuse and to develop nonviolent mechanisms to address the abuse. Multilateral approaches are likely to be the most lasting, but also the most difficult to achieve.
- Fears of environmental degradation leading to large numbers of emigrants from the developing countries need to be realistically assessed. While large numbers of people from developing countries may seek to enter developed countries, these people are more likely to be economic migrants or refugees rather than environmentally generated migrants.

These points reflect the immense scope of the environmental stress-national security interface, and highlight areas and issues where more analytical work and critical thinking is needed. A practical approach to increasing our understanding of environmental stress-national security linkages, might be through country-specific case studies. Such an approach would essentially attempt to take a country through the conceptual framework presented in the Paper.

« Le moment est venu de comprendre ce qu'est vraiment l'environnement : le problème de sécurité nationale du début du XXI<sup>e</sup> siècle. » Robert D. Kaplan

« La seule raison pour laquelle l'Égypte ferait à nouveau la guerre, c'est l'eau. » Le président Anwar Sadat

« Les menaces environnementales à la sécurité commencent maintenant à se faire sentir à l'échelle du globe. Parmi ces menaces, ce sont les conséquences possibles du réchauffement de la planète attribuable à l'accumulation de gaz carboniques et d'autres gaz dans l'atmosphère qui inquiètent le plus. » Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland), Notre avenir à tous

« Le pouvoir matériel de l'homme est maintenant si grand qu'il pourrait rendre la biosphère inhabitable; ce résultat suicidaire sera effectivement atteint dans un avenir prévisible si les habitants de la planète ne se concertent pas pour adopter rapidement des mesures vigoureuses de lutte contre la pollution et les dommages que l'avidité et l'imprévoyance humaines font subir à la biosphère. » Arnold Toynbee

## 1. Introduction

Parallèlement au nouvel intérêt que suscitent les questions environnementales, notamment les problèmes créés par la croissance de la population, certains événements survenus récemment dans le monde attirent l'attention sur les liens existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale<sup>1</sup>. Les liens établis entre l'environnement naturel et la sécurité nationale ne sont pas entièrement « nouveaux ». Les humains ont souvent eu recours à la violence pour s'emparer de richesses naturelles ou pour les conserver; à l'époque de la guerre froide, les auteurs des études dites « stratégiques » se penchaient sur les répercussions écologiques d'une guerre nucléaire. Mais à mesure que s'accroissent les dommages à l'environnement ou le stress infligé aux systèmes écologiques, et que les décideurs et le public sont mieux sensibilisés à l'existence de ce genre de danger, la situation évolue. Pour comprendre cette évolution, il importe de faire une distinction entre le stress environnemental, c'est-à-dire les dommages infligés à l'environnement, et la notion plus générale, quoique intimement liée, de manque de ressources. Il est ici question de stress environnemental. De toute évidence, il devient chaque jour plus clair que l'interrelation existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale est appelée à devenir pour tous les pays une préoccupation de politique étrangère de plus en plus explicite et importante<sup>2</sup>.

L'analyse qui suit portera principalement sur le lien entre le stress environnemental et la sécurité nationale dans le contexte d'une définition de la sécurité nationale associée aux conflits violents, quoique nous retiendrons aussi, quand les circonstances s'y prêteront, une définition plus générale de la sécurité nationale dans laquelle un lien n'est pas nécessairement établi avec les conflits violents. Les préoccupations environnementales se retrouvent dans chacune de ces définitions de la sécurité nationale. Une distinction est par ailleurs établie entre les incidences du stress environnemental sur la sécurité nationale et, inversement, les incidences de la sécurité nationale sur l'environnement (quand se pose le dilemme concernant l'opportunité de « forger des socs de charrue avec des épées »). L'objectif principalement visé ici consiste à préciser les liens existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale, et à les expliquer quand la chose est possible. En poursuivant ce but, nous tentons de mieux pénétrer la « forêt » (c'est-à-dire le rapport environnement-sécurité nationale dans son sens le plus large

---

<sup>1</sup>Notre analyse s'inspire de travaux antérieurs sur le manque de ressources environnementales et les conflits violents réalisés par Thomas F. Homer-Dixon, directeur du Peace and Conflict Studies Program de l'Université de Toronto.

<sup>2</sup>Nous verrons plus loin que cette interrelation, en partie selon la définition de la sécurité nationale qui est retenue, deviendra aussi probablement une importante préoccupation de politique intérieure.

et quasi universel) en nous intéressant plus particulièrement à un « arbre » (la dimension stress environnemental-conflits violents de la sécurité nationale). Notre analyse nous permet entre autres de conclure que si la question est appelée, selon toute apparence, à devenir une importante préoccupation de politique générale, il est également évident que les liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale sont complexes et pour le moins mal compris. De nombreuses variables influent sur ces liens, qui soulèvent par ailleurs de nombreuses questions auxquelles il n'est pas facile de répondre. Dans la situation actuelle, des conclusions générales risquent d'être tirées prématurément si la prudence qui s'impose n'est pas exercée.

## 2. La notion de « sécurité nationale »

La portée de ce qui constitue une question de sécurité nationale ne faisant l'objet d'aucun consensus international, le sens donné aux liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale peut varier sensiblement d'une personne à l'autre. Il importe que la personne qui parle de ces liens sache bien quel sens elle leur donne, tout en essayant d'en savoir davantage sur le sens que d'autres pourraient leur prêter. Le manque de transparence autour du rapport de cause à effet entre le stress environnemental et la sécurité nationale pourrait aussi créer des divergences de vues. Si la plupart des observateurs, sinon tous, s'entendent pour dire que l'environnement ne constitue qu'un seul des nombreux facteurs contribuant à la sécurité nationale, quand on donne un sens assez large à la sécurité nationale, il y aurait probablement désaccord sur la mesure dans laquelle les facteurs environnementaux contribuent à la sécurité nationale ou la mettent en danger. Voilà qui est important, le sens donné à la sécurité nationale (vue strictement dans la perspective de conflits militaires armés entre États, à un extrême, et dans celle du bien-être socio-économique, à l'autre extrême) influant sur la portée analytique de l'interrelation avec l'environnement.

### 2.1 La sécurité nationale dans son sens large

Les opinions sur le sens à donner à la notion de sécurité nationale évoluent. Différentes personnes ont proposé de donner de la sécurité nationale une définition qui tiendrait compte d'un vaste éventail de considérations sociales et environnementales<sup>3</sup>. En procédant ainsi, la notion de sécurité nationale englobe aussi bien les intérêts nationaux les plus divers que la notion de sécurité économique et les intérêts économiques. Si la notion générale de sécurité nationale comprend la notion

---

<sup>3</sup>Voir Richard H. Ullman, "Redefining Security", International Security, vol. 8, n° 1, été 1983; Jessica Tuchman Mathews, "Redefining Security", Foreign Affairs, vol. 68, n° 2, 1989; et Ian Rowlands, "The Security Challenges of Global Environmental Change", The Washington Quarterly, hiver 1991.

de bien-être, les facteurs susceptibles de nuire au bien-être des citoyens d'un pays peuvent en toute logique être considérés comme des questions de sécurité nationale. Dans cette perspective, les précipitations acides au Canada attribuables aux émissions de polluants d'usines situées aux États-Unis constitueraient une question de sécurité nationale, tout comme la pollution intérieure, ce que l'on reconnaît moins souvent.

La définition de la sécurité nationale dans son sens large se rapproche de ce que le Programme des Nations unies pour le développement appelle la « sécurité humaine »<sup>4</sup>. La façon la plus facile de comprendre ce qu'est la « sécurité humaine » consiste à en nommer les composantes, qui correspondent aux grandes catégories suivantes : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité environnementale, sécurité personnelle, sécurité collective et sécurité politique. Ces composantes étant interreliées, les dangers auxquels elles sont exposées menacent la sécurité humaine. La notion comporte deux caractéristiques clés, à savoir que la sécurité territoriale est liée à la sécurité des habitants, et que la sécurité que procurent les armes et le pouvoir militaire est liée à la sécurité que procure le développement humain. Dans ce contexte, la sécurité de l'État-nation — la sécurité nationale — dépend du bien-être collectif de tous les pays. La sécurité d'un pays et de ses habitants dépasse les frontières nationales; il n'est pas indispensable qu'existe une situation gagnant-perdant dans laquelle la sécurité d'un pays donné réduirait ou menacerait celle d'un autre pays. Ajoutons que l'impact des activités économiques d'un pays sur ses citoyens fait partie de la sécurité nationale.

Vu sous cet angle, l'impact environnemental du commerce et des investissements devient une préoccupation de sécurité nationale. Les échanges commerciaux peuvent freiner la dégradation de l'environnement et contribuer au développement durable. Il est généralement reconnu qu'en permettant une utilisation efficiente des ressources, le commerce accroît le bien-être économique. Mais si les coûts de la production sont mal fixés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas assumés par les intéressés eux-mêmes, le commerce risque d'avoir un impact environnemental négatif. Favorisée par la réduction des subventions directes, l'imputation des coûts environnementaux aux intéressés demeure néanmoins partielle. Selon ce principe, les prix du marché doivent tenir entièrement compte de tous les coûts environnementaux (c'est-à-dire de l'impact d'une activité sur le changement climatique). Dans le cas contraire, il y a échec du marché. En réduisant les coûts assumés par les producteurs, les subventions peuvent contribuer à cet échec et à l'impact négatif que subit l'environnement. Par exemple, quand le prix de l'eau est trop bas, il y a risque d'utilisation excessive, ce qui peut provoquer à long terme la salinisation ou l'engorgement de terres éventuellement perdues ou moins productives.

---

<sup>4</sup>Programme des Nations unies pour le développement, Rapport mondial sur le développement humain 1994, pp. 22-49.

Cependant, le risque que le commerce ait un impact environnemental négatif ne signifie pas qu'il conviendrait d'éviter de commercer ou de libéraliser les échanges. Ce risque fait plutôt ressortir la nécessité d'adopter une politique consistant à faire assumer les coûts environnementaux par les intéressés afin d'éviter les répercussions négatives du commerce. Le même raisonnement vaut pour les investissements, qui déterminent où se fait la production. Voici à quelle conclusion ont abouti les auteurs d'un document publié antérieurement par le Groupe des politiques :

« Si le commerce est rarement la cause de la dégradation de l'environnement, il peut arriver qu'il attire l'attention sur un problème environnemental existant. Ce qui constitue la cause profonde de la dégradation de l'environnement, c'est l'échec des marchés à tenir pleinement compte des coûts environnementaux, souvent parce que les politiques gouvernementales ou l'information destinée aux consommateurs sont insuffisantes ou insatisfaisantes. La meilleure solution consiste donc à prendre des mesures propres à permettre aux marchés de mieux tenir compte de ces coûts de façon à amener les producteurs et les consommateurs à cesser de prendre des décisions qui nuisent à l'environnement<sup>5</sup>. »

On peut considérer que la définition générale pour le moins simplifiée de la sécurité nationale englobe une composante de sécurité militaire (violence et menace d'activités militaires) et une composante de sécurité économique/sociale. Si l'on donne un sens plus large à la notion de sécurité nationale, tous les facteurs d'ordre tant environnemental qu'économique et social peuvent s'y retrouver. Tous les aspects du développement humain et économique, par exemple la répartition intérieure des revenus, figureraient dans l'enveloppe de la sécurité nationale. D'un point de vue analytique, il n'est pas toujours utile d'inclure les considérations environnementales dans la définition de la notion de sécurité nationale, l'étendue de la question devenant alors beaucoup trop grande<sup>6</sup>. En poussant les choses à l'extrême, on pourrait estimer

---

<sup>5</sup>Michael Hart et Sushma Gera, "Trade and the Environment: Dialogue of the Deaf or Scope for Cooperation?" (non traduit), Document du Groupe des politiques n° 92/11, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, p. 15.

<sup>6</sup>Ces questions ne sont pas ignorées pour autant. En juin 1992, les participants à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUCED), ou « Sommet de la Terre », se sont penchés sur un vaste éventail de problèmes environnementaux. Pour bien comprendre les liens existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale essentiellement définie comme étant la sécurité humaine, il faudrait tenir un autre « Sommet de la Terre » où l'environnement serait analysé par rapport à toutes les composantes de la sécurité humaine, telles la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire et la sécurité politique. Différentes organisations des Nations unies effectuent présentement des travaux qui portent en partie sur certains de ces éléments. C'est notamment le cas de la Commission des Nations unies sur le développement durable, du Programme des Nations unies pour l'environnement

que le rapport environnement-sécurité nationale englobe à peu près toutes les activités humaines.

## 2.2 La sécurité nationale envisagée sous l'angle environnemental

Une conception plus étroite de la sécurité nationale envisagée dans son sens plus classique justifie le recours à la violence ou, du moins, la menace d'un tel recours. Jusqu'ici, la notion de sécurité nationale a été axée sur l'activité et la violence extérieures, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, sur les menaces et les activités criminelles intérieures<sup>7</sup>. À certains égards, la sécurité nationale au sens classique du terme a toujours englobé l'environnement, d'où, par exemple, l'intérêt porté à l'impact environnemental des activités militaires. Cependant, la question de savoir si le stress environnemental peut provoquer un conflit armé ou en constituer l'une des causes ne représente habituellement pas un élément important des considérations de sécurité nationale. Cette question nous permet d'approfondir notre connaissance de ce qui constitue la sécurité nationale, quoiqu'à un degré nettement moindre que ne l'exige la définition très large qui en a été donnée précédemment. Que l'on envisage la sécurité nationale dans son sens large ou dans son sens plus étroit correspondant à une définition que nous pourrions qualifier d'« environnementale », le contexte environnemental ne se limite pas à la violence extérieure. Selon la nature du stress environnemental, qui peut être planétaire ou local, les effets du stress peuvent se faire sentir à l'intérieur même d'un pays, voire dans une région bien délimitée. Il ne faut donc pas exclure la possibilité qu'un stress environnemental grave ressenti en un lieu bien précis ne provoque une réaction violente. En détournant l'attention des conflits majoritairement internationaux, l'examen du rapport stress environnemental-sécurité nationale établit un équilibre entre l'intérêt porté aux conflits intérieurs et l'attention accordée aux conflits extérieurs.

## 3. Violence et environnement : l'inversion des rôles

Si le stress environnemental peut contribuer à la violence militaire, l'inverse est également vrai. La violence militaire et les préparatifs au recours à la violence contribuent au stress environnemental. Cela vaut autant pour les conflits armés extérieurs que pour les conflits armés intérieurs. Au XX<sup>e</sup> siècle, les forces armées des pays industrialisés ont principalement été appelées à lutter contre des ennemis extérieurs. Dans les pays en développement, les militaires n'ont pas toujours joué ce

---

(PNUÉ) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

<sup>7</sup>La guerre froide a représenté l'archétype de la sécurité nationale au sens classique du terme. Du point de vue de l'OTAN, les préoccupations de sécurité nationale étaient fonction du danger que représentait une Union soviétique expansionniste.

rôle. Ils y ont participé plus étroitement aux activités politiques intérieures, notamment en prenant le pouvoir au Chili, en Indonésie et en Ouganda, par exemple. Du point de vue environnemental, la violence militaire peut avoir des répercussions locales aussi bien que planétaires, dans certains cas.

Le rapport entre la violence militaire et l'environnement se situe sur trois plans principaux<sup>8</sup>. Premièrement, pour assurer la défense nationale, il faut dépenser pour acquérir des biens et des services militaires. Se pose alors le dilemme bien connu, « forger des socs de charrue avec des épées », c'est-à-dire utiliser à des fins plus salutaires les sommes investies dans les dépenses militaires<sup>9</sup>. De nombreux pays se penchent déjà sur la question de savoir combien d'argent il convient d'investir dans les activités militaires, et combien dans les améliorations environnementales. La question retiendra de plus en plus l'attention à mesure que les considérations environnementales deviendront plus étroitement liées à la réflexion générale sur la façon d'envisager la sécurité nationale. Des dépenses militaires trop élevées risquent de rendre l'environnement vulnérable, mais en attachant trop d'importance à l'environnement, on risque par contre de nuire à la préparation militaire et de devenir vulnérable sur ce plan. À cet égard, dans un cas comme dans l'autre, il est essentiel d'évaluer objectivement le risque. Il faut aussi disposer d'un bon mécanisme permettant d'appliquer un dénominateur commun aux évaluations de deux risques très différents<sup>10</sup>.

Deuxièmement, les préparatifs de guerre contribuent à la pollution et infligent des dommages à l'environnement. La production et la mise à l'essai des armes nucléaires, en particulier les essais à ciel ouvert de ces armes, en constituent

---

<sup>8</sup>Voir Daniel Deudney, "The Case Against Linking Environmental Degradation and National Security," *Millennium: Journal of International Studies*, 1990, vol. 19, n° 3.

<sup>9</sup>Contrairement à l'idée répandue selon laquelle tous les pays en développement affecteraient une proportion démesurément importante de leur PIB aux dépenses militaires, la situation varie sensiblement à cet égard. Selon le PNUD, des pays comme l'Éthiopie, le Mozambique et le Yémen consacrent plus de 10 % de leur PIB aux dépenses militaires, tandis que d'autres, dont la Gambie, le Malawi et le Zaïre, n'y consacrent que 2 % de leur PIB. Dépenses militaires en pourcentage du PIB 1990-1991, Programme des Nations unies pour le développement, Rapport mondial sur le développement humain 1994, tableau 21, pp. 182-183.

<sup>10</sup>L'établissement d'un tel mécanisme n'est pas une tâche facile. Si les risques environnementaux et militaires constituent deux aspects de la « sécurité humaine », un examen global de la « sécurité humaine » nécessiterait une certaine connaissance des coûts et avantages de chacune de ses composantes, ce que viendrait compliquer le caractère subjectif de l'évaluation des risques auxquels sont exposées les composantes.

l'exemple le plus connu<sup>11</sup>. Même en l'absence d'essais dans l'atmosphère, la production d'armes nucléaires a créé d'importantes quantités de déchets radioactifs. Les mauvaises méthodes d'entreposage des combustibles et l'élimination des déchets constituent d'autres problèmes. Par exemple, le ministre letton de l'Environnement a calculé qu'il faudra dépenser des milliards de dollars pour nettoyer les zones occupées par les forces armées de l'ex-Union soviétique<sup>12</sup>.

Troisièmement, la guerre est une cause directe de la destruction de l'environnement, le degré de destruction variant néanmoins énormément selon le genre de guerre. Si la guerre classique et la guerre nucléaire contribuent toutes deux à la dégradation de l'environnement, c'est la guerre nucléaire et sans doute aussi la guerre biologique qui risquent d'infliger le plus de dommages à l'environnement. Avec la fin de la guerre froide, le risque d'un recours aux armes nucléaires a diminué, mais la menace n'est pas disparue pour autant. La multiplication des pays dotés d'armes nucléaires demeure un important sujet de préoccupation. Outre les cinq puissances nucléaires reconnues (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie<sup>13</sup>, trois autres pays (l'Inde, Israël et le Pakistan) posséderaient des armes nucléaires. On pense que plusieurs autres États (dont l'Algérie, la République démocratique de Corée, l'Iran et l'Iraq) aspirent à devenir des puissances nucléaires<sup>14</sup>. Il convient également de tenir compte du risque que des organisations criminelles ou terroristes n'aient un jour en leur possession des armes nucléaires achetées ou volées. Les dommages infligés délibérément à l'environnement, tels la destruction de puits de pétrole koweïtiens et le déversement de pétrole dans le Golfe persique auxquels s'est livré l'Iraq pendant la guerre du Golfe, constituent un autre genre de dégradation environnementale liée aux activités militaires<sup>15</sup>.

---

<sup>11</sup>Parmi les accords internationaux limitant la production et les essais d'armes nucléaires figurent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

<sup>12</sup>World Environment Report, "Baltics Optimistic Soviet Damage To Environment Can Be Reversed", vol. 20, n° 26, p. 224.

<sup>13</sup>Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine, trois pays qui faisaient partie de l'ex-Union soviétique, ne sont pas des puissances nucléaires. Les armes nucléaires russes qui se trouvent toujours sur leur territoire sont en train d'être mises hors service et retournées en Russie.

<sup>14</sup>Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Rapport mondial sur le développement humain 1994, p. 52.

<sup>15</sup>Voir Adam Roberts, "The Laws of War in the 1990-91 Gulf Conflict," International Security, hiver 1993-1994, vol. 18, n° 3, pp. 164-168; James S. Robbins, "War Crimes: The Case of Iraq", The Fletcher Forum of World Affairs, été/automne 1994, vol. 18, n° 2, pp. 53-54. L'Iraq ne s'est pas limité à pomper plus de 100 millions de barils de pétrole dans le Golfe persique; il a aussi délibérément allumé des incendies de pétrole.

En résumé, s'il est rare qu'elle vise explicitement à influencer sur l'environnement, la politique de défense n'en a pas moins des répercussions environnementales. Il appartient donc aux décideurs de mieux comprendre la nature et l'importance de ces répercussions. Il convient néanmoins de ne pas trop insister sur l'impact de la guerre et des préparatifs de guerre sur l'environnement, ces activités n'étant pas les principales causes de la dégradation environnementale<sup>16</sup>. Ce rapport « inversé » de causalité, tout en constituant un lien important, ne représente pas l'élément principal du lien environnement-sécurité nationale selon l'évolution actuelle de la question. Bien que les activités militaires menacent l'environnement et demeurent une préoccupation permanente de politique générale, c'est l'éventuelle contribution du stress environnemental à une menace à la sécurité nationale qui prendra vraisemblablement de plus en plus d'importance dans les considérations générales.

#### **4. Le stress environnemental et la sécurité nationale**

##### **4.1 La pénurie de ressources, composante du stress environnemental**

Personne ne met en doute le fait que l'activité humaine puisse modifier l'environnement ou lui nuire de façon quasi illimitée. On parle de stress environnemental quand l'environnement subit un changement négatif. Il peut s'agir de dégradation et de pollution, d'amincissement de la couche d'ozone qui protège la surface du globe des rayons ultraviolets, ou d'autres phénomènes tels la perte de terres fertiles. La confusion qui règne souvent au sujet de l'épuisement des ressources et du stress environnemental peut créer des malentendus. Il convient d'établir une distinction entre le stress environnemental et la dimension stratégique des ressources. La pénurie ou l'appauvrissement des ressources de minéraux et de combustibles, notamment l'épuisement des réserves de pétrole, ne constitue pas, du moins pas directement, un exemple de stress environnemental entrant en ligne de compte dans les préoccupations relatives à la sécurité nationale.

En soi, le manque de ressources ou la nécessité d'y avoir accès peut susciter certaines inquiétudes sur le plan de la sécurité nationale. On peut dire qu'à toutes les époques de l'histoire, beaucoup de guerres et de mouvements massifs de population ont été motivés par le besoin de se procurer des ressources. Dans bien des cas, les guerres coloniales ont été livrées dans le but de conquérir des richesses naturelles. Au XX<sup>e</sup> siècle, il y a aussi eu des guerres inspirées, du moins en partie, par cette même

---

<sup>16</sup>Une grande guerre nucléaire causant un dérèglement environnemental sur une grande échelle, par exemple un « hiver nucléaire », serait évidemment classée dans une catégorie particulière.

ambition<sup>17</sup>. L'agression commise par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale était motivée en partie par le besoin de disposer de ressources suffisantes et par la recherche de Lebensraum (espace vital). Dans les années 1930 et 1940, l'agression japonaise fut également motivée en partie par le besoin d'acquérir des ressources puisqu'elle avait un rapport direct avec les aspirations industrielles du Japon et avec la pauvreté de ses ressources intérieures.

Les règles régissant le commerce international rendent davantage prévisibles les transactions commerciales d'un pays. C'est notamment le cas des arrangements multilatéraux et régionaux où sont énoncés les droits et obligations des parties. Qu'elles s'appliquent dans un contexte bilatéral, régional ou multilatéral, les règles du commerce libéralisé en vertu desquelles est établi un système de commerce sûr et prévisible devraient apaiser le désir des pays de disposer eux-mêmes de ressources suffisantes. Pendant l'Uruguay Round, le Japon attachait beaucoup d'importance à la « sécurité alimentaire », dans laquelle il voyait essentiellement la capacité intérieure d'un pays d'atteindre un certain degré d'autosuffisance alimentaire. Or, avec la libéralisation du commerce, les pays ont accès aux marchés et aux sources d'approvisionnement du monde entier, ce qui devrait réduire le besoin qu'ils ressentent de posséder eux-mêmes les ressources. Le libre-échange axé sur l'application de règles contribue à réduire les causes possibles de conflits internationaux. Mais ces considérations liées aux ressources (portant sur la mainmise et l'accès) ne sont pas synonymes de stress environnemental.

Au moment d'analyser les rapports entre l'environnement et la sécurité nationale, il importe donc non seulement de savoir comment est définie la sécurité nationale, mais aussi de préciser le plus clairement possible de quel genre de « facteur environnemental » (épuisement des ressources/accès aux ressources, ou stress environnemental) il est question. Quand on parle de problèmes d'approvisionnement en eau douce susceptibles de constituer un danger pour la sécurité nationale, des préoccupations liées au manque de ressources et au stress environnemental peuvent surgir. Ajoutons qu'il y a interrelation entre ces facteurs. Par exemple, la pollution en amont peut réduire l'alimentation en eau douce en aval, donc contribuer au manque de ressources. Dans de telles circonstances, la pénurie d'eau douce serait en partie attribuable à la dégradation de l'environnement. La situation serait différente dans un pays ou une région particulière d'un pays où les pressions démographiques, sociales ou économiques causeraient une pénurie d'eau. Une région peut aussi vouloir disposer de plus d'eau que ne lui en procurent les sources locales d'approvisionnement. Dans

---

<sup>17</sup>Voir Arthur Westing, dir., Global Resources and International Conflict: Environmental Factors in Strategic Policy and Action, Oxford, New York, 1986, Appendix 2. Un examen de guerres et de conflits violents du XX<sup>e</sup> siècle vus sous l'angle de l'accès aux richesses naturelles est présenté dans cet appendice.

ce cas-ci où la situation se définit en fonction de l'insuffisance de la ressource plutôt que du stress environnemental, il faut souvent trouver d'autres solutions.

#### **4.2 Les différents types de stress environnemental**

Les problèmes de sécurité nationale varient normalement selon le type de stress environnemental. Nous décrivons ci-après trois catégories analytiques de stress environnemental, qui peuvent s'entrecouper dans certains cas.

- **Le stress infligé au patrimoine mondial**

On parle de stress infligé au patrimoine mondial quand les dommages environnementaux ont des répercussions sur toute la planète. Cela ne signifie pas pour autant que les causes de ces dommages ou leurs effets soient répartis également partout dans le monde. Les émissions d'hydrocarbures chlorofluorés (ou de CFC) responsables de l'amincissement de la couche d'ozone, donc de l'augmentation de la force des rayons ultraviolets, infligent un stress au patrimoine mondial, tout comme l'« effet de serre » créé par les concentrations élevées de gaz, principalement de gaz carbonique, dans l'atmosphère. Le gaz carbonique est produit par la consommation des combustibles fossiles tels l'essence brûlée par les véhicules à moteur; quand le développement économique dépend des hydrocarbures, les émissions de gaz carbonique sont constantes. On s'attend à ce que le réchauffement de la surface du globe provoque des modifications climatiques susceptibles d'avoir des effets néfastes, par exemple de faire monter le niveau de la mer. La dégradation des océans et la surpêche infligent aussi un stress au patrimoine mondial.

- **Le stress environnemental transfrontières ou régional**

Certains problèmes environnementaux, tout en étant internationaux, ne touchent pas l'ensemble de la planète. C'est notamment le cas des effets des émissions de dioxyde de soufre (les « pluies acides ») sur le territoire de pays voisins, et des problèmes d'accès aux sources d'eau douce communes à deux ou plusieurs pays. Les divergences de vues sur la concentration de l'effluent admis dans une masse d'eau qui traverse plusieurs pays pourraient provoquer des frictions et des conflits au sujet de l'accès aux sources d'eau douce. Un pays qui limiterait le débit de la source d'eau alimentant le pays voisin pourrait provoquer un conflit, quoiqu'il serait alors plus juste de parler de pénurie directe que de stress environnemental.

- **Le stress environnemental local ou national**

La gestion de la faune, l'utilisation non durable des sols et la pollution industrielle en milieu urbain sont des formes de stress environnemental local. L'utilisation non durable des sols s'entend entre autres de l'exploitation par des

populations sédentaires de terres peu productives et vite épuisées, de la dégradation de réservoirs aquifères et de bassins d'alimentation, de l'engorgement ou de la salinisation de terres irriguées, et de la pollution des terres de surface et des eaux souterraines. L'enfouissement des déchets commerciaux et domestiques pratiqué par les municipalités crée un grave problème environnemental dans différentes localités. Cela signifie non pas que la dégradation environnementale locale n'a pas d'effets outre-frontière ou à l'échelle de la planète, mais plutôt que le principal impact direct se fait sentir à l'échelle locale.

#### **4.3 Les types de stress environnemental et leurs incidences sur le plan de la sécurité nationale**

La classification des types de stress environnemental aide à comprendre que la menace environnementale à la sécurité consiste réellement en un ensemble de menaces simultanées quoique différentes. Si la menace du réchauffement de la planète ou de l'amincissement de la couche d'ozone n'existait pas, d'autres menaces environnementales existeraient, notamment les pratiques agricoles et les niveaux de production non viables, ainsi que la réduction de la diversité végétale et animale. Ceci étant dit, il y a interrelation entre les menaces environnementales. Par exemple, les modifications climatiques pourraient exacerber les problèmes environnementaux régionaux et nationaux tels la dégradation des sols et de l'eau.

Si la sécurité nationale est définie de façon classique, c'est-à-dire en termes de violence militaire, la menace provient principalement de l'extérieur du pays. Selon cette définition, il est facile de désigner la source de la menace, le pays X ou Y. Les sources du stress environnemental ne sont pas aussi claires. Elles peuvent se trouver à l'intérieur comme à l'extérieur d'un pays; de multiples agents, entreprises, personnes et gouvernements peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement. Voilà qui est important si l'on songe au danger que les observateurs politiques ne finissent par adopter une mentalité d'opposition entre « nous » et « eux », de part et d'autre de la frontière. On risque ainsi de donner trop d'importance à la composante « étrangère » de la dégradation environnementale, en accordant une attention moins grande à ses causes intérieures.

La période de temps pendant laquelle un certain type de dégradation environnementale se produit ou, plus exactement, risque de se produire si les décisions nécessaires ne sont pas prises, influe sur le rapport entre la dégradation et les préoccupations de sécurité nationale. Si les problèmes environnementaux qui risquent d'être le plus dévastateurs touchent toute la planète (c'est le cas entre autres de l'amincissement de la couche d'ozone et des modifications climatiques appréhendées), il n'est pas évident que ces problèmes soient ceux qui risquent le plus de déclencher la violence d'ici 10 ou 20 ans. La dégradation de l'eau et celle des sols risquent davantage de provoquer la violence pendant cette période. Les problèmes

d'alimentation en eau douce, en particulier, pourraient engendrer des conflits internationaux<sup>18</sup>. S'il est vrai que les changements climatiques pourraient représenter le danger le plus grave à long terme, les conflits attribuables à la dégradation des sources d'eau douce pourraient constituer la menace la plus immédiate à la sécurité nationale. Des frontières internationales traversent de nombreuses masses d'eau douce. L'accroissement de la demande d'eau pourrait faire augmenter les tensions concernant la lutte anti-pollution en amont, ou en créer de nouvelles. Ajoutons que le pays responsable de la dégradation de ses propres sources d'alimentation pourrait chercher à s'approvisionner ailleurs.

La difficulté de prévoir la progression dans le temps des divers types de dégradation environnementale tient au fait que le changement environnemental n'est pas linéaire. L'environnement ne change pas à un rythme constant. Les scientifiques ne possèdent pas non plus les connaissances voulues pour prévoir exactement comment l'environnement se modifiera. Il est possible que la couche d'ozone continue de s'amincir pendant très longtemps avant que les effets du phénomène ne se fassent vraiment sentir; à l'inverse, les niveaux de l'amincissement pourraient atteindre un certain seuil critique dans un avenir rapproché, ce qui provoquerait des changements environnementaux fondamentaux. Compte tenu du caractère non linéaire du stress environnemental, il convient d'exercer une certaine prudence quand on tente d'établir quelles formes de dégradation environnementale sont le plus susceptibles de contribuer aux préoccupations de sécurité nationale, et nécessitent la prise de certaines décisions sur une période de temps donnée.

#### 4.4 Un cadre théorique

Le cadre théorique exposé dans les paragraphes qui suivent vise à simplifier et mieux faire comprendre la nature des liens entre le stress environnemental et la sécurité nationale<sup>19</sup>. Il n'est pas facile d'imaginer comment le stress environnemental, lui-même difficile à mesurer, peut se transformer en violence. Cette transformation est présentée sous forme de diagramme à la figure 1.

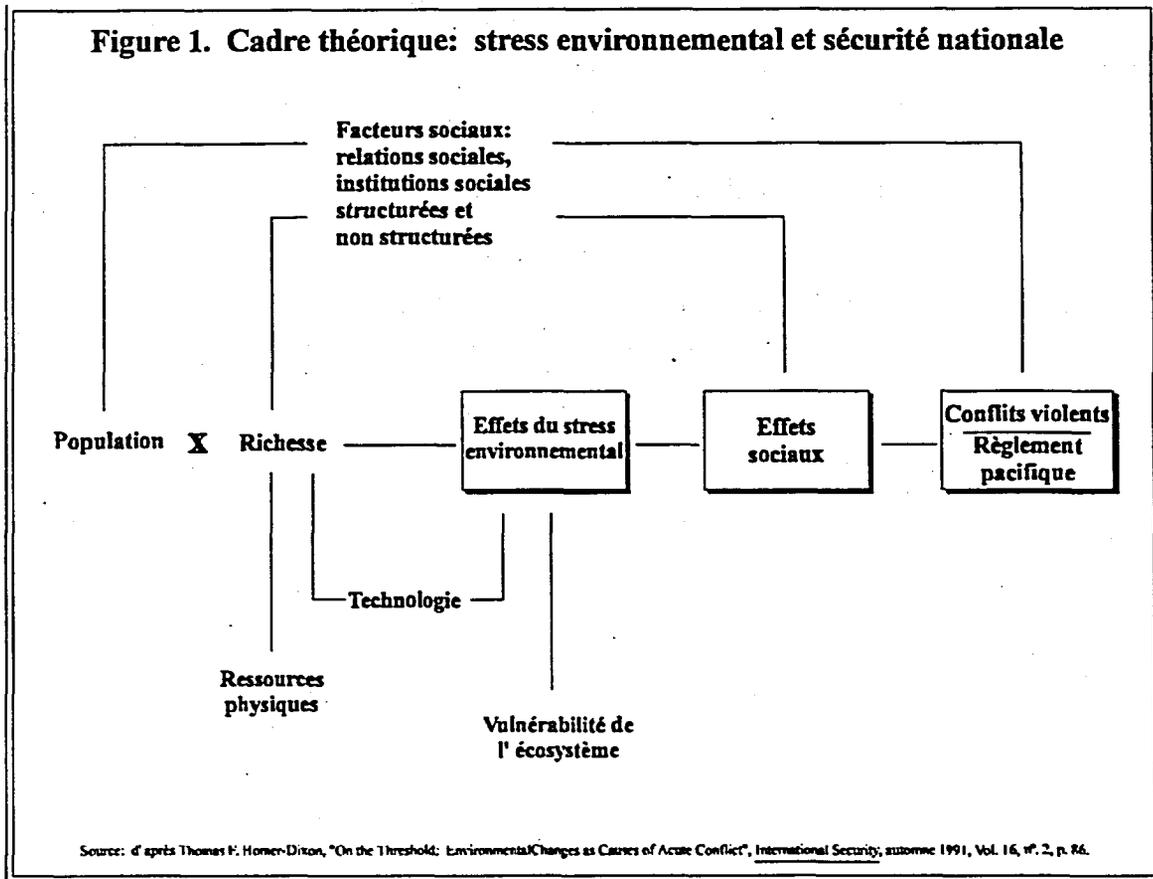
Le diagramme comporte trois composantes séquentielles, et deux liens de cause à effet qui sont loin d'être complètement déterministes. Les deux liens de cause à effet entre les composantes se situent 1<sup>o</sup> entre les effets du stress environnemental et les effets sociaux, et 2<sup>o</sup> entre les effets sociaux et les conflits violents. De plus, de

---

<sup>18</sup>Les conflits concernant la dégradation des sources d'eau douce auront probablement des rapports complexes avec les problèmes plus généraux de pénurie d'eau.

<sup>19</sup>Ce cadre théorique s'inspire d'une analyse de Thomas F. Homer-Dixon, "On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict", International Security, automne 1991, vol. 16, n° 2, pp. 76-116.

nombreuses boucles de rétroaction n'apparaissent pas dans le diagramme. Par exemple, l'« inversion des rôles » dont nous avons déjà parlé<sup>20</sup> serait représentée par une ligne reliant les conflits violents et les effets du stress environnemental. La façon



dont les institutions sociales et la technologie influent sur les composantes revêt une grande importance. Les modifications apportées à la technologie modifieront les relations figurant dans le cadre; par exemple, de nouvelles techniques influenceront sur le degré de stress environnemental attribuable à la croissance démographique ou économique. Dans le même ordre d'idées, les institutions structurées et les institutions non structurées, par exemple la cohésion des familles ou la force des collectivités locales, ou la mesure dans laquelle la société accepte la dégradation de l'environnement, influenceront sur la façon dont le stress environnemental sera traité.

<sup>20</sup>Se reporter à la section 3 ci-dessus.

### ● Les effets du stress environnemental

Les effets du stress environnemental constituent la première composante. Ces effets sont de nature physique, les catégories ou types de dégradation environnementale (mondiale, nationale et locale) étant des manifestations de ces effets. Le manque de ressources considéré d'un point de vue général pourrait faire partie des effets environnementaux, quoique l'accent est mis ici sur l'aspect stress environnemental. La population totale et le stress environnemental par habitant sont deux variables qui influent sur l'effet environnemental. Le stress environnemental par habitant varie à son tour en fonction de la richesse, une variable par habitant qui tient implicitement compte de l'utilisation des ressources physiques, et de la technologie employée dans le processus de production. Le facteur de la « richesse » rend compte du fait que le Nord-Américain moyen et l'Africain moyen ne consomment pas la même quantité de ressources, et n'infligent donc pas le même niveau de stress à l'environnement. La vulnérabilité de l'écosystème à l'activité humaine est une troisième variable qui influe sur l'effet environnemental (la capacité d'absorption du stress varie considérablement). La variable de la richesse subit aussi l'influence de facteurs sociaux tels les préférences alimentaires (consommation de viande ou de céréales).

### ● Les effets sociaux

Les effets sociaux attribuables en partie au stress environnemental, ou que celui-ci exacerbe, constituent la deuxième composante. Les deux principaux effets sociaux que risque d'avoir le stress environnemental sont les migrations de population — tant à l'intérieur du pays que vers d'autres pays — et le déclin économique. Par exemple, la dégradation des terres provoquée par une mauvaise irrigation (le stress environnemental) pourrait contribuer aux migrations de population (l'effet social). Toutes les catégories de stress environnemental décrites précédemment peuvent nuire à l'activité économique. Le déclin économique peut à son tour s'accompagner de maux sociaux tels le chômage et l'augmentation des écarts entre les revenus des différents groupes sociaux. Cela ne revient pas à dire que tous les effets ou conflits sociaux aboutissent nécessairement à la violence. Au contraire, les conflits sociaux se règlent la plupart du temps de manière pacifique, en modifiant des lois, des règlements ou des institutions. Par exemple, les gouvernements pourront être plus ou moins disposés à offrir des services de transport en commun, en fonction de facteurs environnementaux. Il n'en reste pas moins qu'en théorie, les effets sociaux de source environnementale peuvent aboutir à la violence.

### ● Les conflits violents

Les conflits violents attribuables en tout ou en partie à des effets sociaux constituent la troisième composante. Il peut s'agir de conflits intérieurs ou extérieurs,

dont l'intensité et l'ampleur peuvent varier. Voici une description des différentes formes de conflit.

La violence intérieure peut être provoquée par le stress environnemental. Dans le cas le plus simple, le stress environnemental peut créer des conditions de vie éprouvantes au point de pousser la population ou certains de ses éléments à recourir à la violence dans l'espoir d'améliorer leur sort. Mais dans ce genre de situation, les liens de cause à effet n'ont rien de simple. Des facteurs politiques, la répartition des revenus et des facteurs socio-ethniques peuvent influencer sur la dégradation de l'environnement. Quand une double structure foncière permet à une petite élite ou à un petit groupe, peut-être ethnique, d'avoir la mainmise sur les ressources, les agriculteurs qui n'en font pas partie sont encouragés à exploiter des terres écologiquement vulnérables et peu productives. De plus, parce que le régime foncier ne leur offre pas de sécurité, les agriculteurs exclus de l'élite ne sont pas portés à assurer la conservation des sols, ce qui a pour effet d'aggraver la dégradation de l'environnement. La violence intérieure peut aussi éclater indirectement. Les migrants qui ont quitté des terres devenues improductives peuvent aller s'installer dans des régions qui, tout en étant soumises au stress environnemental, n'en offrent pas moins de meilleures conditions de vie. Là encore, si différents groupes ethniques doivent cohabiter, le risque de violence pourrait augmenter, et les liens de cause à effet gagner en complexité.

La violence extérieure peut être provoquée par l'instabilité sociale intérieure. D'un certain point de vue, si les effets du stress environnemental ne se font sentir qu'à l'échelle locale ou nationale (c'est-à-dire à l'intérieur des frontières du pays), on pourrait penser qu'il n'existe aucun besoin pressant d'agir à l'échelle internationale. C'est mal juger la situation, car il faut tenir compte non seulement des effets du stress environnemental, mais aussi des conflits sociaux que ces effets risquent de provoquer. Le stress environnemental intérieur qui provoque l'instabilité sociale sur place peut aussi faire surgir des conflits extérieurs. Premièrement, le système international pourrait devenir plus vulnérable aux conflits attribuables à l'instabilité intérieure. Pour peu que le stress environnemental entraîne une modification de la force relative des pays, le pays qui voit sa force augmenter pourrait être tenté de recourir à la violence. Deuxièmement, il est concevable que des conflits surgissent parce que le nombre des émigrants augmente, ou parce que des élites politiques détournent l'insatisfaction du public vers un pays étranger, ou même parce que le pays qui subit le stress environnemental tente de se procurer de nouvelles ressources afin de compenser ses pertes<sup>21</sup>. En conséquence, les problèmes environnementaux que l'on pourrait juger

---

<sup>21</sup>Voilà un exemple du lien existant entre le stress environnemental et le manque de ressources envisagé de façon générale. Sans qu'il soit possible de l'affirmer catégoriquement, il n'est pas présomptueux de penser que des pénuries chroniques de ressources renouvelables et non renouvelables

d'importance nationale revêtent un certain intérêt pour la communauté internationale du point de vue de la sécurité nationale.

La violence extérieure pourrait aussi être provoquée par des problèmes de pollution transfrontière et de dommages infligés au patrimoine mondial. Reconnaître le fait que les écosystèmes et les polluants ne respectent pas les frontières nationales revient à remettre en question la notion actuelle de souveraineté nationale. Il est présentement admis que les pays jouissent du « droit » souverain de poursuivre leurs intérêts nationaux, notamment au regard de l'utilisation et de la protection de leurs ressources naturelles. Mais si l'on envisage les choses dans une perspective plus large, il est possible que la poursuite de ce qu'un pays considère comme son intérêt national mette en danger la sécurité nationale d'autres pays. C'est ce qui pourrait se produire dans le cas de la pollution de l'air ou de l'eau en amont. Dans un contexte multilatéral, la possibilité existe également que certains pays s'estiment libres de se conformer ou non aux accords environnementaux internationaux. Face aux pays, parfois nombreux, qui conviendraient de la nécessité de prendre des mesures pour réduire la dégradation de l'environnement, il pourrait s'en trouver d'autres qui jugeraient dans leur intérêt de ne pas accepter les pratiques internationales. Si un tel refus de se conformer aux règles établies constituait une menace pour l'environnement mondial, certains pays pourraient songer à recourir à la violence en dernier ressort<sup>22</sup>.

#### 4.5 Les preuves empiriques du lien de cause à effet

Compte tenu du caractère pluridimensionnel du lien, et du manque de données, l'analyse du rôle du stress environnemental dans le cadre théorique n'est pas rigoureuse, non plus que celle de l'interaction des multiples variables. Cela vaut pour l'un et l'autre des liens de cause à effet<sup>23</sup>. En ce qui concerne le premier lien, Thomas Homer-Dixon a noté qu'il est difficile d'analyser les systèmes environnementaux-sociaux, « ceux-ci se caractérisant par une multiplicité de causes et d'effets et par un nombre infini de variables, entre lesquels existent souvent des relations interactives, synergiques et non linéaires. Les données empiriques sur ces variables et ces relations sont rarement abondantes. Bien que les facteurs environnementaux puissent avoir une influence sous-jacente considérable sur les conflits, la marge d'interprétation des rares preuves disponibles est grande en raison

---

surviendront au cours du prochain siècle. Il est difficile de dire si ces pénuries seront suffisamment graves pour provoquer la violence, ou si elles seront attribuables au stress environnemental.

<sup>22</sup>Les problèmes d'accès à des ressources précieuses, dont le partage des ressources naturelles de l'Antarctique constitue un exemple, pourraient aussi provoquer des conflits internationaux.

<sup>23</sup>Soit le lien entre les effets du stress environnemental (c'est-à-dire les effets physiques) et les effets sociaux, et le lien entre les effets sociaux et les conflits violents.

du caractère complexe et indirect des liens de cause à effet dans ces systèmes<sup>24</sup> ». Au sujet du deuxième lien de cause à effet, l'auteur fait l'observation suivante : « À l'heure actuelle, les preuves empiriques dans ce sens sont peu nombreuses, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le fait que les pressions environnementales et démographiques n'ont pas encore atteint un seuil de gravité critique dans de nombreux pays en développement; de plus, peu d'études de cas ont été réalisées sur les liens entre le stress environnemental et les conflits<sup>25</sup> ». Effectivement, une bonne partie des études portent sur des cas isolés, et ont souvent un caractère particulier et imprécis. Ces réserves étant faites, ces études ne démontrent pas moins que le stress environnemental pourrait contribuer aux conflits violents. Il n'y a certes pas là matière à tirer de solides conclusions.

D'après les conclusions d'une étude de cas portant sur la Chine, la dégradation de l'environnement se révèle être une importante source de heurts qui risquent entre autres de dégénérer en conflits violents<sup>26</sup>. Figurent parmi les facteurs responsables de la détérioration environnementale en Chine, outre le large éventail de problèmes environnementaux tels le déboisement et l'érosion du sol, d'importantes augmentations absolues de la population et, à l'époque de Mao Zedong, une stratégie de développement de l'industrie lourde d'inspiration stalinienne dans laquelle les préoccupations environnementales ont peu compté. De plus, pendant la période de réforme postérieure à 1978, la croissance économique a été plus rapide que la mise en oeuvre de politiques environnementales efficaces. L'auteur de l'étude note que la pollution par le bruit et la pollution atmosphérique ont été à l'origine de conflits en milieu urbain. Un jour, des citoyens excédés de ne pouvoir ouvrir leurs fenêtres à cause des nuages de poussière ont détruit des machines servant à la manutention du charbon<sup>27</sup>. On cite aussi des exemples d'affrontements violents pour des problèmes d'accès à l'eau<sup>28</sup>. Mais si les causes de certains incidents, comme celui du charbon, ne sont pas exceptionnelles, on ignore le nombre et l'intensité de ces conflits. Le stress environnemental ayant déjà attisé des conflits, il est difficile de refuser d'envisager la possibilité que l'augmentation de ce stress provoque de nouveaux

---

<sup>24</sup>Thomas F. Homer-Dixon, "On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict", *International Security*, automne 1991, vol. 16, n° 2, p. 84.

<sup>25</sup>*ibid.*, p. 104.

<sup>26</sup>Václav Smil, "Environmental Change as a Source of Conflict and Economic Losses in China", Occasional Paper No. 2, Project on Environmental Change and Acute Conflict, A Joint Project of the University of Toronto and the American Academy of Arts and Sciences, December 1992.

<sup>27</sup>*ibid.*, p. 11.

<sup>28</sup>*ibid.*, p. 16.

conflits. Les observateurs s'entendent généralement pour dire que la Chine connaîtra de graves problèmes environnementaux au moins pendant les vingt prochaines années<sup>29</sup>.

Haïti constitue un autre exemple. Une multitude de facteurs ont contribué aux tensions sociales et aux affrontements violents dans l'île, dans lesquels le stress environnemental semble avoir joué un certain rôle. Il faut néanmoins déplorer l'absence de preuves empiriques solides concernant l'importance relative des variables. Au cours des dernières décennies, le déboisement et l'érosion des sols ont causé des dommages considérables en Haïti. D'après un auteur en particulier, « si bon nombre des réfugiés de la mer cherchant à se rendre aux États-Unis fuyaient la brutalité des régimes Duvalier, il est évident que de nombreux Haïtiens ont pris la mer parce qu'ils n'en pouvaient plus d'essayer de cultiver des terres dures comme le roc — un fait que tous n'admettent pas. Tant qu'Haïti n'aura pas été reboisé, l'instabilité politique s'y maintiendra<sup>30</sup> ». Il n'existe malheureusement pas de données susceptibles de fournir une indication des facteurs de motivation précis des émigrés haïtiens, ou de l'importance du rôle joué par le stress environnemental dans la montée de la violence intérieure dirigée contre le pouvoir politique.

## 5. La bombe à retardement démographique

Les niveaux, la répartition et la croissance de la population jouent un rôle fondamental dans l'analyse des questions de stress environnemental et de sécurité

---

<sup>29</sup>Pour une analyse pénétrante des perspectives économiques et des problèmes environnementaux de la Chine, voir Stephen Lavergne, « La Chine en l'an 2000 : Nature de la croissance et intérêts économiques du Canada », document du Groupe des politiques n° 94/10, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, mai 1994. D'après les conclusions de l'auteur, les problèmes environnementaux vont représenter « un défi de taille pour le développement durable de la Chine. Ils présentent un degré de gravité plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés à des stades comparables de leur développement économique, ce qui tient principalement à l'importance de la population du pays et aux contraintes qui se posent sur le plan des ressources naturelles. Ces facteurs pourraient amoindrir les possibilités de croissance économique de la Chine si on ne s'attaque pas à brève échéance aux causes directes et indirectes, ou sous-jacentes, de ces phénomènes. Il faut que les réformateurs chinois en arrivent à situer la gestion de l'environnement dans le cadre du processus plus large de réforme économique et de restructuration industrielle. En outre, l'augmentation constante des émissions causant des pluies acides et produisant des gaz à effet de serre, par exemple, donnera de plus en plus une dimension internationale aux problèmes environnementaux de la Chine. » En envisageant la situation sous l'angle du lien stress environnemental-sécurité nationale, la prudence semblerait effectivement dicter que la Chine songe sérieusement à adopter une définition non conventionnelle de la sécurité nationale. Les menaces militaires extérieures s'étant résorbées, les ressources investies dans le budget militaire pourraient plus judicieusement servir à d'autres fins.

<sup>30</sup>Jessica Tuchman Mathews, "Redefining Security", *Foreign Affairs*, vol. 68, n° 2, 1989, p. 168.

nationale. Mais quand il s'agit de cerner l'impact environnemental, ou simplement social, de ces facteurs démographiques, en particulier celui de la croissance de la population, un degré d'incertitude élevé subsiste. Les raisonnements malthusien et contre-malthusien sur les effets de l'évolution démographique ne s'appuient pas sur des arguments solides; il existe de nombreuses inconnues. D'après les partisans de la doctrine malthusienne, l'accroissement de la population surpassera la production nécessaire à sa subsistance. Les adversaires de cette théorie font pour leur part valoir que depuis deux cents ans, les habitants de la planète ont pu subvenir à leurs besoins grâce au progrès technique et à l'influence d'autres facteurs tels l'exploitation de nouvelles terres agricoles et le fonctionnement des marchés. Mais le passé ne peut être garant de l'avenir par simple extrapolation. Par exemple, la « révolution verte » qui, des années 1960 aux années 1980, a permis d'augmenter les rendements agricoles, est à toutes fins utiles terminée. En prenant par ailleurs en considération certaines modifications climatiques mondiales de nature inconnue, en partie attribuables au réchauffement de la planète, s'il n'est pas inévitable que la prédiction malthusienne se réalise, il y a quand même lieu de réfléchir sérieusement sur l'importance des éventuels niveaux de production qu'il faudra viser pour garantir une qualité de vie satisfaisante aux habitants de la planète, et sur les difficultés à surmonter pour atteindre de tels niveaux de production<sup>31</sup>.

Il est généralement admis que la croissance de la population contribue la plupart du temps aux trois grands types de stress environnemental décrits précédemment<sup>32</sup>. Les répercussions précises d'une population donnée ou de son évolution sur l'environnement sont particulières à chaque cas et dépendent de nombreuses variables. La technologie jouera un rôle clé au regard tant de la création de dangers pour l'environnement (par exemple, l'invention de véhicules à moteur émettant du gaz carbonique) que de la mise au point et de l'application de techniques destinées à réduire le stress environnemental (par exemple dans les domaines de la gestion des déchets, voire de la reproduction). Dans ces circonstances, plus la période visée par les projections démographiques est longue (par exemple, dans les prévisions de la population mondiale pour les années 2100 et 2150), moins celles-ci peuvent servir d'indicateurs fiables des facteurs susceptibles d'influer sur le stress environnemental. C'est à cause du changement technologique qu'il en est ainsi. L'incertitude quant à l'impact environnemental que risque d'avoir une population future augmente à mesure que se multiplient les hypothèses concernant la création possible de nouvelles

---

<sup>31</sup>Dans l'état actuel de la technologie, il est effectivement possible que les ressources mondiales ne suffisent pas à assurer à la population mondiale actuelle la qualité de vie dont jouissent en 1995 les habitants d'un pays à revenu moyen membre de l'OCDE.

<sup>32</sup>Voir Institut des ressources mondiales, World Resources 1994-95, chapitre 2, "Population and the Environment", où sont présentées des études de cas (concernant la situation aux Philippines, au Costa Rica et ailleurs) sur l'impact environnemental de la croissance de la population.

techniques. Qui plus est, la croissance de la population peut aussi contribuer aux tensions démographiques et sociales qui influent sur les préoccupations de sécurité nationale de façon directe et non par l'intermédiaire d'un quelconque effet environnemental. Des modifications à la composition ethnique d'une population telles l'implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie, même sans tenir compte d'éventuels effets environnementaux, ont provoqué des actes de violence. Étant donné la complexité de tous ces facteurs, il est difficile de généraliser sur le rôle que la croissance de la population jouera dans certaines préoccupations de sécurité nationale.

Dans le même ordre d'idées, le taux de croissance démographique proprement dit constitue une autre incertitude. Selon les hypothèses avancées concernant par exemple l'utilisation de méthodes contraceptives et l'âge moyen au mariage, les prévisions de population peuvent varier sensiblement quelle que soit l'année visée<sup>33</sup>. D'après les estimations faites au milieu de 1994, la population mondiale était de 5,63 milliards d'habitants<sup>34</sup>. Quant à savoir si cette population triplera ou quadruplera avant de se stabiliser, on en est réduit aux conjectures. Les projections de population pour l'an 2025 faites par les Nations unies en 1994 oscillent entre 7,6 et 9,0 milliards d'habitants<sup>35</sup>, celles qui sont établies pour l'an 2050 variant de 7,9 à 11,9 milliards<sup>36</sup>. Dans toutes les projections, les tendances régionales sont très inégales. La plupart des augmentations absolues surviendront dans les pays en développement, l'Afrique devant enregistrer les taux de croissance les plus rapides, suivie de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, de l'Asie, de l'Océanie, de l'Amérique du Nord et de l'Europe. C'est donc dire que le pourcentage de la population mondiale vivant dans les pays en développement augmentera. Pourtant, s'il n'existe aucun consensus sur des chiffres précis, il est généralement admis que les facteurs démographiques posent de graves problèmes environnementaux, et qu'il y a une limite au nombre d'habitants que la planète peut faire vivre.

---

<sup>33</sup>Les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en septembre 1994 se sont penchés sur de nombreux facteurs dont on ne tient habituellement pas compte, notamment l'accès des femmes à l'éducation et les droits politiques, ainsi que sur les rapports susceptibles d'exister entre ces facteurs et l'évolution démographique.

<sup>34</sup>Population Reference Bureau, Inc., Population Today, vol. 22, n° 11, novembre 1994, p. 2.

<sup>35</sup>Nations unies, The Sex and Age Distribution of the World Populations, version révisée en 1994, New York, 1994. Dans une publication moins récente, Nations unies, World Population Prospects, version révisée en 1992, New York, 1993, les projections de la population mondiale en 2025 oscillent entre 7,8 et 9,1 milliards d'habitants.

<sup>36</sup>Population Reference Bureau, Inc., Population Today, vol. 22, n° 11, novembre 1994, p. 2.

Le taux de croissance de la population n'est pas le seul facteur en cause. Il convient également de prendre en considération la consommation de ressources et le stress environnemental par habitant. Un habitant d'un pays industrialisé consomme beaucoup plus qu'un habitant d'un pays en développement. Les écarts entre les PIB nationaux par habitant représentent un indicateur brut des niveaux relatifs de consommation des ressources. La consommation d'énergie par habitant ou l'apport calorique quotidien pourraient constituer d'autres indicateurs<sup>37</sup>. Le rapport entre la consommation de ressources par habitant et le stress environnemental n'est cependant ni clair ni simple, le niveau de perfectionnement de la technologie influant sur le stress environnemental, tout comme les normes environnementales et les différentes capacités d'autoépuration de l'environnement.

Outre la population totale, la répartition de la population influe sur l'environnement, et elle risque aussi d'avoir d'autres graves répercussions. Dans les années à venir, la croissance de la population se caractérisera principalement par des niveaux élevés d'urbanisation et par la croissance constante des mégalo-poles, certaines villes, dont Mexico, comptant déjà plus de 20 millions d'habitants. Les taux de croissance exerceront de nouvelles pressions sur l'infrastructure économique, tout comme l'augmentation des pourcentages relatifs de citadins dans les pays industrialisés et encore plus dans les pays en développement. On estime que plus de 25 % des habitants de Calcutta, de Dacca et de Mexico sont essentiellement des sans-abri<sup>38</sup>. Outre qu'elle pourrait exacerber les problèmes de pollution urbaine, la croissance de la population risque de contribuer aux tensions sociales. En s'attaquant aux problèmes de développement urbain, on risque d'aggraver les tensions entre citadins et ruraux si la population rurale a l'impression d'être obligée de payer plus que sa juste part de la note. Dans les pays où le filet de sécurité sociale est mince et où le degré de polarisation des revenus est élevé, la stabilité politique et sociale pourrait être ébranlée ou même carrément disparaître. Il est difficile de croire qu'une telle situation pourrait avoir des effets positifs sur l'environnement.

---

<sup>37</sup>Par exemple, à titre d'illustration sommaire, la consommation d'énergie par habitant (exprimée en kilogrammes d'équivalent pétrole) varie grandement, de plus de 10 000 kg au Canada à moins de 100 kg dans un certain nombre de pays en développement dont le Bangladesh, l'Éthiopie et le Togo. L'équivalent pétrole comprend la consommation annuelle d'énergie primaire commerciale (charbon, lignite, pétrole, gaz naturel et électricité hydraulique, nucléaire et géothermique) en kilogrammes d'équivalent pétrole par habitant. La consommation de bois de feu, d'excréments séchés d'animaux et d'autres combustibles conventionnels, bien qu'importante dans certains pays en développement, n'est pas prise en considération faute de données fiables et complètes. Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1992, tableau 5, pp. 220 et 283. Pour les chiffres sur l'apport calorique quotidien, voir le tableau 28, p. 266.

<sup>38</sup>Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain 1994, p. 28.

La croissance de la population, l'urbanisation rapide et la dégradation de l'environnement à l'échelle locale, voire mondiale, risquent de former un mélange volatil. Prévoir quelle influence auront ces facteurs dans l'avenir relève néanmoins de la simple supposition, pour trois raisons. Premièrement, il n'existe pas de consensus chez les scientifiques concernant la façon dont l'environnement réagit à sa dégradation, pas de prévision acceptée des effets environnementaux du réchauffement de la planète. Deuxièmement, nous l'avons déjà dit, les prévisions démographiques comportent une bonne part d'incertitude. Troisièmement, les hypothèses concernant le perfectionnement et l'application de la technologie peuvent faire sensiblement varier toute prévision relative au stress environnemental à venir. En résumé, il existe peu de certitudes quant à la façon dont une quelconque population future inconnue pourrait contribuer au stress environnemental. Néanmoins, pour peu que ce stress soit attribuable à la croissance de la population, et dans la mesure où celui-ci est en partie responsable de la violence, les programmes de planification familiale pourraient contribuer à réduire le risque de violence.

## 6. Le stress environnemental et les migrations

On peut dire que les mouvements massifs de population risquent de créer un problème de sécurité nationale. Il est normal de présumer que l'immigration, parce qu'elle fait augmenter la population, sans distinction de race ou d'origine ethnique, contribue aux problèmes environnementaux dans le pays d'accueil. Comme on l'a vu dans le cadre analytique, le stress environnemental peut provoquer la violence. Mais il existe aussi une deuxième préoccupation possible de sécurité nationale<sup>39</sup>. On estime parfois que les mouvements de population contribuent à l'évolution ou à l'instabilité des institutions sociales existantes, des normes culturelles, etc. Aux yeux de certains membres de la société d'accueil, ce genre de changement menace la sécurité nationale. La question de savoir si un tel changement social constitue vraiment un problème de sécurité sociale prête à discussion; les gens qui situent les questions d'immigration dans le contexte de la sécurité nationale sont souvent accusés d'être racistes et xénophobes.

---

<sup>39</sup>Gil Loescher a fait deux importantes observations. Premièrement, « les réfugiés et les migrants constituent un problème de sécurité et de politique intérieure pour le pays qui les accueille. Les habitants de ce pays voudront savoir si leurs propres intérêts sont menacés de quelque façon que ce soit ou, plus généralement, quel impact les immigrants ont sur la situation politique et sociale de leur pays. » Deuxièmement, « les réfugiés peuvent aussi représenter une source de conflit international. Il n'est pas rare que les pays offrant asile et assistance aux réfugiés et aux migrants soient victimes de représailles militaires et entraînés dans la tourmente. Dans bien des régions du tiers monde où sévissent des conflits, les combattants se mêlent souvent aux réfugiés afin de pouvoir se reposer et se faire soigner dans les camps qui leur sont destinés, et parfois d'y faire du recrutement. » Gil Loescher, "Refugee Movements and International Security", *Adelphi Papers*, 268, été 1992, pp. 48 et 50.

La presse occidentale parle souvent de l'anxiété culturelle et des préoccupations de sécurité qu'inspirent les mouvements de populations originaires de pays en développement vers les pays industrialisés. Quand ils se produisent entre pays membres de l'OCDE et à partir des pays industrialisés vers les pays en développement, ces mouvements ne suscitent habituellement pas ce genre de réactions alarmistes. En ce qui concerne la situation aux États-Unis, James Clad est arrivé à la conclusion suivante : « Ou nous reconnaissons à contrecœur que l'immigration à l'échelle des 30 dernières années est de moins en moins compatible avec d'autres priorités nationales, ou nous maintenons notre politique du « laissez entrer » en nous exposant au risque élevé de voir la population américaine s'opposer à l'immigration. Ce genre de réaction aurait des répercussions profondes et pénibles sur notre société, nos libertés civiles et, ce qui compte beaucoup, sur nos relations étrangères<sup>40</sup>. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une question d'opposition Nord-Sud. Les migrations ou les mouvements de travailleurs d'une origine ethnique ou d'une nationalité autre que celle des habitants du pays d'accueil peuvent créer des tensions. Par exemple, la présence de Palestiniens au Liban a créé des problèmes de sécurité au Liban, à la Syrie, à la Jordanie et à Israël<sup>41</sup>.

Nous nous contentons ici d'aborder la question de l'immigration sans nous prononcer directement sur la question de savoir s'il s'agit d'un problème de sécurité nationale ou sur la mesure dans laquelle l'immigration pourrait contribuer à la violence. Nous reconnaissons cependant que si certaines conditions sociales sont réunies dans le pays d'accueil, des manifestations de violence intérieure sont possibles. La violence périodique des néo-nazis et des nationalistes allemands contre les Turcs en Allemagne, et les représailles des Turcs, illustrent bien le problème. Il est juste de dire que l'immigration peut contribuer à l'éclatement de conflits qui ne sont pas pour autant un résultat inévitable de l'immigration. Nous acceptons également le principe selon lequel les mouvements migratoires peuvent accroître le stress environnemental attribuable à la croissance de la population du pays d'accueil dont nous avons parlé précédemment. Pour ce qui est du rapport avec le stress environnemental, toutefois, il importe de se demander non seulement si la présence de migrants attise la violence, mais aussi dans quelle mesure les migrations sont attribuables à des pressions environnementales.

En étudiant l'histoire des 100 dernières années, on constate que des facteurs environnementaux ont joué un certain rôle dans les migrations ou les mouvements de

---

<sup>40</sup>James C. Clad, "Slowing the Wave", *Foreign Policy*, n° 95, été 1994, p. 139.

<sup>41</sup>Gil Loescher, "Refugee Movements and International Security", *Adelphi Papers*, 268, été 1992, p. 51.

population à l'intérieur des pays et entre les pays<sup>42</sup>. L'accident nucléaire survenu à Tchernobyl, par exemple, a obligé des milliers d'habitants de la ville et des environs à se déplacer. Il s'agit d'un incident isolé ayant une cause et un effet directs. De façon plus générale, il a été établi que la dégradation des sols et la désertification représentent des sources de ce qu'on pourrait appeler des « mouvements de population de source environnementale <sup>43</sup> ». Selon les responsables du Programme des Nations unies pour l'environnement<sup>44</sup>, « partout dans les pays du tiers monde, la dégradation des sols a constitué le principal motif de migration des petits agriculteurs partis vivre dans les bidonvilles en périphérie des grandes villes, où s'entassent des populations désespérées vulnérables à la maladie et aux catastrophes naturelles, et qui se laissent entraîner dans la criminalité et l'agitation civile ». En particulier, la désertification dans le Sahel, en partie attribuable au surpâturage et à de mauvaises méthodes agricoles, aurait contribué aux mouvements de population dans la région.

Dans d'autres cas, la cause des mouvements de population est moins claire. Par exemple, il est difficile d'établir ce qui a poussé de nombreuses personnes originaires du Bangladesh à émigrer dans l'État indien de l'Assam. La croissance de la population plutôt que le stress environnemental lui-même semble avoir joué un rôle déterminant. À l'avenir, le stress environnemental pourrait jouer un rôle plus important. Compte tenu des prévisions selon lesquelles le Bangladesh verra sa population actuelle de 115 millions d'habitants au moins doubler d'ici 50 ans, la croissance de la population conjuguée au manque de ressources qui en découlera, et aux facteurs de stress environnemental, poussera continuellement les gens à émigrer<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup>Les mouvements des Scandinaves (concentrés dans la région englobant aujourd'hui la Norvège, la Suède et le Danemark) constituent un exemple historique de l'important rôle joué par les facteurs environnementaux dans les migrations et les conflits au cours des siècles ayant précédé et suivi l'an 900 de notre ère. Après les avoir pillées, les Scandinaves ont fini par s'établir dans diverses régions d'Europe, notamment en Normandie, dans le nord de l'Angleterre et en Sicile. On en sait moins, cependant, sur la mesure dans laquelle le stress environnemental, par opposition au manque général de ressources, a contribué aux mouvements de ces populations.

<sup>43</sup>Souvent utilisée, l'expression « réfugié environnemental » est pourtant équivoque. Selon la Convention de 1951 des Nations unies relative au statut des réfugiés, le réfugié est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ». Par définition, les personnes qui migrent pour des motifs environnementaux ne sont pas des réfugiés.

<sup>44</sup>Cités dans Jodi L. Jacobson, Environmental Refugees: A Yardstick of Ability, Worldwatch Paper 86, novembre 1988, p. 10.

<sup>45</sup> Pour une analyse de la croissance de la population et du manque de ressources en tant que causes des mouvements migratoires en provenance du Bangladesh vers l'Assam, voir Sanjoy Hazarika, "Bangladesh and Assam: Land Pressures, Migration, and Ethnic Conflict", Occasional Paper No. 3,

Il semble qu'au XX<sup>e</sup> siècle, la dégradation de l'environnement n'ait généralement pas constitué une cause d'émigration. L'oppression politique et sociale y a de toute évidence joué un rôle, tout comme les campagnes militaires. Mais c'est l'espoir de trouver une vie meilleure sur le plan matériel qui représente vraisemblablement le principal facteur de motivation, les facteurs d'attraction l'emportant sur les facteurs d'incitation à partir. Les gens émigrent parce qu'ils veulent jouir d'un niveau de vie plus élevé, et qu'ils s'attendent à y parvenir. Personne ne nie qu'à l'avenir, la grave dégradation de l'environnement pourrait provoquer d'importants mouvements de population d'inspiration environnementale. Si l'on fait abstraction des inquiétudes suscitées par la dégradation des sols, certains craignent que le réchauffement de la planète ne provoque une montée du niveau de la mer qui obligerait des millions de personnes à quitter les villes des littoraux et les terres agricoles basses. Mais ni l'extrême degré de dégradation propre à déclencher de tels déplacements massifs, ni l'hypothèse que les pays soient disposés à prendre les mesures qui s'imposent pour réduire à la source les pressions en faveur de l'émigration, et soient capables de le faire, ni le refus des éventuels pays d'accueil d'accepter un influx aussi considérable d'immigrants, ne rendent les grands mouvements de population inévitables, voire improbables, sauf sur une échelle régionale restreinte. Pour l'instant, l'affirmation selon laquelle le stress environnemental finira par provoquer une marée d'émigration en provenance des pays en développement qui déferlera sur les pays industrialisés n'est pas fondée. Il n'en est pas moins important de bien comprendre les incidences de la perte d'habitabilité de certaines régions du monde, voire de la planète tout entière.

## 7. Les enseignements à tirer

Dans la perspective la plus globale qui soit, les décideurs doivent retenir qu'ils devraient tenir compte des rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale afin de prendre des décisions d'orientation mieux éclairées. Il convient néanmoins d'admettre que bien des aspects de la question demeurent obscurs. La gestion des affaires publiques comporte certains choix. À en juger par le nombre de questions abordées dans ces pages et d'éléments décrits dans le cadre théorique, il apparaît évident que la nécessité s'imposera de viser un degré élevé d'intégration des orientations si l'on doit accorder l'importance qui convient aux rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale. Il devra en être ainsi que l'on retienne la définition de la sécurité nationale dans son sens large, ou sa définition dans le contexte environnemental, plus étroite. Les types de rapports et leur importance varieront cependant, les décideurs révisant leurs conceptions de la sécurité nationale.

---

Project on Environmental Change and Acute Conflict, A Joint Project of the University of Toronto and the American Academy of Arts and Sciences, March 1993.

Le rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale constitue une dimension particulière d'une tendance générale du changement à l'échelle du globe. L'organisation politique du monde en États et l'interdépendance croissante de ces États représentent deux paramètres fondamentaux de ce changement. L'intégration économique croissante est l'aspect le plus visible de l'interdépendance mondiale. Mais l'interdépendance environnementale et les préoccupations de sécurité qui en découlent s'accroissent elles aussi, comme nous venons de le voir. La notion de sécurité nationale ne se limite plus à la souveraineté politique nationale. Sur les plans tant national qu'international, il faut que les gouvernements adoptent une approche plus systématique face aux questions liées au rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale. Il importe entre autres de déterminer les problèmes, de prévoir les nouvelles sources de stress environnemental et de trouver comment faire en sorte que ce stress soit pris en compte dans les intérêts de sécurité nationale.

Au Canada, la notion de sécurité nationale vient de retenir l'attention au niveau politique. Dans certaines de ses conclusions, le Comité mixte spécial du Parlement chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada a reconnu non seulement que la distinction entre la politique intérieure et la politique étrangère est de moins en moins marquée, mais aussi que les différents éléments de la politique étrangère sont interdépendants, et qu'il convient de privilégier des approches pluridisciplinaires propres à faciliter l'élaboration d'une politique efficace en matière de sécurité nationale<sup>46</sup>.

« Le Comité est convaincu de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité, comprenant des facteurs tant militaires que non militaires. De plus, le Comité recommande que ce concept soit reflété à la fois dans la mise sur pied d'un mécanisme de haut niveau au sein du gouvernement (un comité du Cabinet, par exemple) et dans la restructuration des comités parlementaires permanents appropriés afin d'assurer le traitement intégré des divers éléments de la sécurité<sup>47</sup>. »

Au niveau national, les multiples questions qu'englobe le rapport entre l'environnement et la sécurité nationale pourraient créer des problèmes de gestion bureaucratique dans de nombreux pays. Les différents aspects de la question, qu'ils soient politiques, environnementaux, sociaux, militaires ou autres (à peine abordés ici), sont proprement renversants. Chaque fois qu'il est question de sécurité nationale, le rôle des services nationaux du renseignement fait toujours surface, ce qui ne manque

---

<sup>46</sup>Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA : principes et priorités pour l'avenir, novembre 1994, chapitre 2, pp. 11-27.

<sup>47</sup>Ibid., p. 13.

pas de se produire quand on parle du rapport environnement-sécurité. En théorie, il semblerait que les responsables du renseignement aient logiquement un rôle à jouer. Les facteurs environnementaux peuvent de toute évidence susciter des préoccupations de sécurité. Pourtant, dans la pratique, il est possible que les responsables du renseignement ne possèdent pas les compétences voulues et se heurtent à des obstacles institutionnels (tels le caractère limité de leur mandat ou les rivalités entre services) quand vient le moment de se doter des ressources nécessaires, ce qui nuit à leur capacité de se pencher sur le rapport entre l'environnement et la sécurité. De plus, les décideurs politiques mettent parfois longtemps à accepter l'idée que les organisations du renseignement et de la sécurité puissent s'aventurer à l'extérieur de leur champ d'activité habituel, quand ils ne la rejettent pas carrément. Quoi qu'il en soit, pour qu'une politique cohérente puisse être élaborée, il faut un mécanisme national efficace, voire une coordination assurée par les institutions existantes à l'intérieur des mandats existants.

Quand on parle du lien avec la sécurité nationale, on ne songe pas au cas classique des retombées environnementales, quand les décisions prises par un ou des pays ont des répercussions négatives sur l'environnement d'autres pays. Le fait que le stress environnemental peut provoquer des conflits violents ou les exacerber ajoute une nouvelle dimension à la réflexion sur le recours à des mesures commerciales extraterritoriales unilatérales. Le Canada et bien d'autres pays s'opposent à un tel recours en faisant valoir qu'un pays a le droit d'établir les normes environnementales de son choix à l'intérieur de ses frontières. Collectivement, les pays peuvent s'entendre sur des règles ou des pratiques environnementales dans le cadre d'accords environnementaux internationaux. Le Canada n'aurait vraisemblablement pas avantage à ce qu'un pays puisse dicter des pratiques environnementales à un autre pays en le menaçant de sanctions commerciales. Des mesures commerciales unilatérales assorties de sanctions économiques à l'endroit d'un pays étranger risquent d'aggraver les difficultés économiques/sociales et les répercussions du stress environnemental. Face aux problèmes environnementaux planétaires ou transfrontaliers, c'est la coopération internationale, et non la politique de la force, qui constitue la meilleure solution. Cette position se fonde depuis toujours sur l'idée que la dégradation de l'environnement représente une préoccupation de politique générale distincte. Le fait que le stress environnemental peut contribuer à la violence rend l'enjeu encore plus important tout en faisant ressortir encore plus la nécessité d'une coopération internationale et de solutions internationales.

Le rapport environnement-sécurité nationale laisse également présumer que les gouvernements des pays en développement devront réévaluer l'importance que revêt pour eux l'environnement en général. On a laissé entendre que les pays en développement pourraient considérer que les pays industrialisés sont les « demandeurs » en matière d'environnement, ce qui donnerait aux premiers un certain

pouvoir de négociation<sup>48</sup>. Par voie de conséquence logique, certains pays en développement pourraient juger que si les pays industrialisés veulent un environnement sain, ils devraient en assumer le prix, tous les pays en profitant dans une certaine mesure. L'existence d'un lien entre le stress environnemental et la sécurité nationale affaiblit ce raisonnement. Face au risque de conflit et d'instabilité politique, les pays en développement pourraient voir qu'il leur faut accorder une priorité plus élevée à leur contribution directe à la préservation d'un environnement sain.

### 7.1 La coopération internationale

Face au risque que le stress environnemental ne provoque la violence, et aux répercussions négatives de la dégradation de l'environnement elle-même, la nécessité d'accroître la coopération internationale sur le plan environnemental s'impose à l'évidence. Même en l'absence de conflits violents, les problèmes environnementaux, l'épuisement des ressources ou le stress environnemental peuvent nuire à la condition humaine. Par exemple, en aggravant certaines maladies respiratoires, la pollution atmosphérique constitue directement un danger pour la santé. Les habitants de la planète souffriront des pénuries de ressources renouvelables et non renouvelables, que ces pénuries provoquent ou non des réactions violentes. Face aux problèmes environnementaux, c'est-à-dire à l'impact direct de ces problèmes sur l'environnement, la coopération est de mise. Le risque que le stress environnemental ne provoque des réactions violentes vient renforcer ce besoin d'une coopération jugée essentielle à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux mondiaux et régionaux.

Compte tenu des multiples formes que peut prendre la transposition du stress environnemental en conflit violent, il convient d'adopter une stratégie multilatérale propre à réduire le risque de violence. Les problèmes sociaux, démographiques, politiques et économiques se retrouvent tous parmi les facteurs dont dépend ce risque. Le cadre théorique exposé précédemment (se reporter à la figure 1) montre qu'il existe un grand nombre d'interventions possibles. Les trois composantes que sont l'environnement, les conflits sociaux et la violence, de même que les deux relations de cause à effet, et les importants facteurs extérieurs dont le cadre ne fait pas explicitement mention, dont la technologie, facilitent la compréhension de l'interdépendance entre le stress environnemental et la sécurité nationale. Les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix constituent une forme d'intervention possible. Ce genre d'intervention, qui coûterait cher, viserait à ramener la stabilité sociale quand survient un conflit violent attribuable au stress

---

<sup>48</sup>Richard N. Cooper, Environment and Resource Policies for the World Economy, The Brookings Institution, Washington, D.C., 1994, p. 57.

environnemental. Une intervention plus fondamentale consisterait à commencer par réduire le stress environnemental.

Les démarches visant à réduire le stress environnemental influent également sur le risque que n'éclate un conflit violent. Les efforts consentis jusqu'ici dans le but d'encourager la coopération internationale face aux problèmes environnementaux et de réduire le stress environnemental en général n'ont que modérément porté fruit. À l'article 2 de la Convention cadre sur le changement climatique adoptée à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), il est dit que la Convention a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz dans l'atmosphère à un niveau propre à prévenir toute modification climatique dangereuse. Par ailleurs, de nombreux pays, surtout des pays industrialisés, ont entrepris de se doter de politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>49</sup>. Parmi les exemples de coopération internationale figurent également le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Si elle a constitué un point de départ et contribué à éveiller les consciences, la CNUED n'a malheureusement pas été une réussite éclatante sur le plan des résultats concrets<sup>50</sup>. Par exemple, Action 21, le programme d'action global sur lequel se sont entendus les gouvernements participants, n'a pas force de loi, chacun s'étant tout au plus engagé à employer tous ses efforts pour le mettre en application, sans y être tenu en vertu d'obligations contractuelles. Il reste toujours de nombreux domaines dans lesquels les pays

---

<sup>49</sup>*ibid.*, p. 42.

<sup>50</sup>« Malheureusement, les gouvernements ne se sont engagés ni individuellement ni collectivement à prendre des mesures concrètes pour faire baisser les taux catastrophiques de croissance de la population, ni à modifier certaines habitudes de consommation, par exemple l'utilisation des combustibles fossiles. Ils ne se sont pas entendus non plus sur l'adoption de mesures visant à faire échec à la pauvreté massive, à réduire l'endettement des pays pauvres — il y a bien eu des annonces de mesures volontaires, mais aucune entente collective en faveur d'une plus grande accessibilité des pays pauvres aux marchés des pays riches. Aucune disposition des conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité n'oblige les gouvernements à prendre des mesures concrètes en fonction d'objectifs et à l'intérieur de calendriers précis, dans le but de réduire les émissions de gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre ou de faire baisser les taux élevés de déboisement ou de disparition progressive des espèces... Essentiellement, donc, nos dirigeants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour inverser les sombres tendances qui les avaient menés à Rio... Après avoir abordé presque tous les aspects du problème, ils n'ont presque rien fait. » Jim MacNeil, ex-secrétaire général de la Commission Brundtland, devant le Comité permanent de l'environnement du Parlement du Canada. Cité dans Thomas Homer-Dixon, "Environmental and Demographic Threats to Canadian Security", *La Politique étrangère du Canada*, vol. 2, automne 1994, pp.27-28.

pourraient prendre unilatéralement ou collectivement des engagements fermes visant la réduction du stress environnemental.

Le maintien d'un système de commerce international ouvert et d'un climat propice aux investissements ne peut que contribuer à la réduction du stress environnemental. Voici les conclusions auxquelles sont arrivés Michael Hart et Sushma Gera :

- si l'on veut accroître la durabilité de l'environnement, la prospérité économique est l'un des facteurs les plus déterminants;
- l'une des meilleures façons d'améliorer la situation environnementale à l'échelle de la planète consiste à encourager le développement économique des pays en développement par le commerce et l'investissement;
- les mesures de restriction des échanges facilitent rarement la poursuite d'objectifs environnementaux et peuvent même en retarder la réalisation parce qu'elles représentent souvent la façon la moins efficace de garantir que les prix tiennent compte des coûts environnementaux;
- l'application de mesures commerciales dans le but d'atteindre des objectifs environnementaux risque d'ouvrir la voie à un protectionnisme abusif; et
- il n'y a pas de conflit fondamental entre les objectifs environnementaux et certains éléments du système de relations commerciales fondé sur le GATT, quoiqu'il y aurait lieu de préciser certains points afin d'éviter toute confusion et de renforcer la base sur laquelle pourra être établie l'évidente complémentarité des questions commerciales et des questions environnementales<sup>51</sup>.

On pourrait aussi envisager de fournir une assistance financière devant servir à réduire le stress environnemental ou à améliorer la situation sociale, par exemple en luttant contre la pauvreté, afin d'atténuer les tensions sociales susceptibles de déclencher un conflit violent. Cette assistance pourrait prendre la forme d'une aide, mais aussi d'une annulation de dette. Pour qu'elle porte vraiment fruit, l'aide devrait servir à procurer de nouvelles ressources aux bénéficiaires. Après un accord de principe conclu à la CNUED, les pays industrialisés ont constaté que la formule est difficile à appliquer sur le plan politique. Il n'en existe pas moins de bonnes raisons

---

<sup>51</sup>Michael Hart et Sushma Gera, "Trade and the Environment: Dialogue of the Deaf or Scope for Cooperation?", Document du Groupe des politiques n° 92/11, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, p. 9.

d'envisager sérieusement une nouvelle réorientation de l'aide. La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés pourrait en effet être plus qu'annulée par l'augmentation des émissions de ces mêmes gaz dans les pays en développement. Voilà qui nuit à la poursuite de l'objectif de freiner le changement climatique. La prise de conscience du rapport existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale pourrait et devrait provoquer une montée d'adrénaline dans les pays donateurs affichant une certaine « lassitude » en matière d'aide. Les contribuables des pays industrialisés se disent plus favorables à l'aide au développement quand ils voient un rapport entre cette aide et leur propre intérêt ou bien-être personnel<sup>52</sup>.

Il convient également de modifier la composition de l'aide à l'étranger. Le pays qui n'est pas en mesure d'augmenter son budget d'aide devrait peut-être procéder à une réaffectation des fonds existants en prenant en considération les préoccupations générales de sécurité nationale. En particulier, il pourrait être justifié de mettre l'accent sur les programmes d'activités en matière de population malgré le caractère extrêmement délicat de la question sur le plan politique. On a calculé que seulement 1,4 % de toute l'aide est consacrée aux activités de planification de la population mondiale<sup>53</sup>. S'il ne peut être clairement établi que l'aide vise un objectif dont profitera le pays donateur, ou favorisera dans le pays bénéficiaire un changement d'orientation souhaitable à l'échelle mondiale, le scepticisme qu'inspire au public l'aide aux pays en développement pourrait demeurer élevé.

Mais la coopération internationale ne se ramène pas à l'application de la technique du bâton et de la carotte par les pays industrialisés. Les problèmes liés au stress environnemental n'intéressent tout simplement pas les pays en développement, où ce stress se fait probablement sentir avec le plus d'acuité à l'heure actuelle. Il faut aussi admettre que les gouvernements des pays industrialisés devront encourager leurs citoyens à modifier leur mode de vie. Le problème est double. Premièrement, avec leurs taux élevés de consommation par habitant, les pays industrialisés contribuent à la dégradation de l'environnement. À long terme, ils ne sont pas à l'abri d'éventuelles pressions démographiques ni d'un manque général de ressources. Deuxièmement, la dégradation environnementale attribuable aux pays industrialisés,

---

<sup>52</sup>Abstraction faite de l'éventuelle contribution du stress environnemental aux conflits violents, l'aide inspirée par des motifs environnementaux s'insère bien dans la définition de la sécurité nationale dans son sens large. Par exemple, afin de réduire les émissions de soufre provenant de la combustion de charbon à haute teneur en soufre, le Japon a financé l'achat de plusieurs tours de lavage en République populaire de Chine afin de se protéger des nuages de pollution qui se déplacent d'ouest en est. Richard N. Cooper, Environment and Resource Policies for the World Economy, The Brookings Institution, Washington, D.C., 1994, p. 38.

<sup>53</sup>Cité dans James C. Clad, "Slowing the Wave", Foreign Policy, n° 95, été 1994, p. 147.

qui contribuent par exemple au changement climatique, se répercute dans les pays en développement. Le stress environnemental ressenti dans les pays en développement découle donc en partie d'activités menées dans les pays industrialisés, ce qui permet de dire qu'il existe en théorie un rapport indirect entre les politiques et pratiques appliquées dans les pays industrialisés, et les risques de conflit dans les pays en développement.

Quoi qu'il en soit, les incertitudes et les divergences de vues concernant la nature des problèmes et des solutions possibles nuiront probablement à la coopération internationale visant l'analyse des rapports entre le stress international et la sécurité nationale. En l'absence d'un consensus international sur 1) la croissance de la population, 2) l'éventuelle contribution de cette croissance au stress environnemental (à travers ce que l'on pourrait appeler un « filtre technologique »), et 3) la façon dont le stress environnemental devient une source de violence intérieure ou extérieure, il sera difficile de progresser. Tant qu'il n'y aura pas convergence de vues sur les différents aspects du rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale, il est peu probable que les interventions et les mesures de collaboration soient suffisantes. En étudiant ce rapport complexe, et le rôle que pourraient jouer des mesures éventuellement prises à l'échelle tant internationale que nationale, il importe de garder à l'esprit les points clés suivants, abordés à différentes étapes de notre analyse :

- À compter du XXI<sup>e</sup> siècle, la sécurité nationale passera par la sécurité mondiale, laquelle n'est qu'en partie fonction de la force militaire.
- Le stress environnemental n'est qu'un des nombreux facteurs politiques, économiques et sociaux qui contribuent aux conflits et à l'instabilité sociale. Il est difficile d'établir un lien entre une cause particulière et un résultat précis.
- Néanmoins, le stress environnemental (par exemple, les pénuries d'eau et de nourriture attribuables à la dégradation de l'environnement) peut contribuer à la violence dans certaines circonstances. Cette violence qui peut être internationale ou intérieure semble pour l'instant être davantage susceptible de se manifester sur le plan intérieur.
- Le rythme du progrès technique et la dissémination de l'innovation constituent une variable importante. En simplifiant à l'extrême, un niveau élevé de progrès technique contribue à réduire le stress environnemental et, par voie de conséquence, les pressions qui risquent de provoquer un conflit à caractère environnemental. La capacité des institutions sociales d'évoluer est une autre variable importante.

- L'histoire fournit de nombreux exemples de conflits internationaux provoqués par le manque de ressources non renouvelables. Le stress environnemental, par exemple la dégradation du patrimoine mondial, pose de nouveaux problèmes.
- La nature d'un éventuel conflit variera probablement selon le type de stress environnemental (local ou mondial). Il faudra disposer de mécanismes nationaux et multilatéraux pour désigner les coupables, évaluer les dommages et trouver des moyens pacifiques de les réparer. La prudence dicte de prodiguer des encouragements multilatéraux aux pays qui manifestent la volonté politique de freiner la dégradation de l'environnement sur leur territoire et, s'il s'agit de pays en développement, de leur fournir l'aide nécessaire pour améliorer leur capacité de le faire efficacement. Tout en ayant le plus de chances d'être durables, les stratégies multilatérales sont aussi les plus difficiles à réaliser.
- Il convient d'évaluer de façon réaliste les craintes qu'une dégradation environnementale ne provoque une vague d'immigration en provenance des pays en développement. S'il faut envisager la possibilité qu'un grand nombre d'habitants des pays en développement tentent d'émigrer dans les pays industrialisés, ces personnes seraient davantage des migrants ou des réfugiés économiques que des migrants dont la motivation est environnementale.

Outre qu'ils montrent toute la complexité du rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale, ces points font voir dans quels domaines et sur quels plans il y aurait lieu d'approfondir le travail d'analyse et la réflexion critique. Ils font aussi ressortir les problèmes inhérents au caractère limité des données, et le fait que la recherche encore à faire ne permet pas d'arriver rapidement à des conclusions. La nécessité s'impose en particulier de poursuivre l'analyse des données empiriques sur les différents éléments du cadre théorique, et sur l'interrelation entre ces éléments. Mais cette tâche n'est ni simple ni facile. En tenant compte des liens théoriques établis précédemment, il faudra adopter une approche pluridisciplinaire comportant une analyse effectuée par des spécialistes des pays en cause. Il serait utile de pouvoir disposer de bases de données sur les facteurs de motivation des émigrants, ou sur la mesure dans laquelle les habitants d'un pays donné considèrent que les immigrants menacent leur « sécurité nationale », mais il ne serait sans doute pas possible de les établir. Il faut aussi déplorer l'absence de bases de données sur la technologie, sur l'utilisation qui est faite de différentes techniques et sur la façon dont ces techniques contribuent au développement durable et influent sur l'environnement, sans parler des conditions dans lesquelles pourraient être développées de nouvelles techniques.

Une façon pratique de mieux comprendre les rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale pourrait consister à effectuer des études de

cas portant sur des pays particuliers<sup>54</sup>. Il s'agirait essentiellement d'appliquer aux pays retenus le cadre théorique exposé précédemment. Pour ce faire, il faudrait déterminer les pressions de la population et de la « richesse », et le niveau de même que le type de stress environnemental ressenti dans le pays. Il serait également nécessaire d'analyser les interventions des institutions nationales face au stress environnemental, et la façon dont la société réagit devant ces interventions institutionnelles. Il est à espérer que ce genre d'études de cas conférerait éventuellement une certaine capacité de prévision grâce à laquelle il pourrait être établi que certains types ou niveaux de stress environnemental, conjugués à certaines structures institutionnelles, sont des éléments qui contribuent à la violence.

## 8. Épilogue

En terminant, que faut-il penser des quatre citations du début? La première affirmation va probablement trop loin, la sécurité nationale ne se limitant pas plus que la sécurité humaine à l'environnement; de plus, les données empiriques dont nous disposons présentement ne nous permettent pas de conclure qu'une « catastrophe » est inévitable. La deuxième, qui pourrait se vérifier, est conforme à l'observation suivant laquelle le manque de ressources pourrait devenir une source de conflit. La troisième hypothèse pourrait s'avérer exacte, mais surtout à long terme. Quant à la quatrième assertion, on pourrait juger que son auteur ne va pas assez loin. Toynbee laisse entendre que le stress environnemental risque par lui-même de rendre la planète inhabitable. Nous estimons maintenant nécessaire d'ajouter que ce stress peut contribuer à différents types de conflits violents intérieurs et internationaux.

Il nous apparaît utile d'analyser brièvement l'article "The Coming Anarchy" paru dans l'Atlantic Monthly sous la signature de Robert Kaplan, étant donné le grand intérêt qu'il a suscité. Cet article-vedette est à la fois une source d'information et une source de confusion. Son auteur renseigne le lecteur sur la « sécurité humaine » et lui fournit une nouvelle définition de la sécurité nationale, tout en réussissant à capter l'attention des dirigeants politiques.

Par contre, l'article prête à confusion et donne une fausse idée des rapports existant entre le stress environnemental et la sécurité nationale. L'auteur parle principalement de la situation en Afrique occidentale, une région aux prises avec de

---

<sup>54</sup>Les responsables du Peace and Conflict Studies Program de l'Université de Toronto et l'American Academy of Arts and Sciences entreprennent un projet conjoint de recherche sur le manque de ressources environnementales, les capacités des États et la violence civile. L'objectif visé consiste à établir si le manque de ressources renouvelables (plus répandu que le stress environnemental) réduit les capacités des gouvernements des pays en développement et, le cas échéant, s'il en résulte un risque accru de violence civile.

graves problèmes politiques, sociaux et économiques. Il n'établit pas clairement de distinction entre les causes de la violence en Afrique occidentale, qui sont interreliées. Le manque de ressources, la corruption des pouvoirs publics, la criminalité, la tyrannie, la surpopulation, le tribalisme, la maladie et la pauvreté sont tous cités parmi les facteurs susceptibles de contribuer à la violence. Une allusion est faite aux gardes armés de bâtons et de revolvers qui raccompagnent les clients d'un restaurant d'Abidjan à leur voiture, ce qui est censé donner « un aperçu inquiétant de ce qui attend un jour les habitants des villes américaines<sup>55</sup> ». C'est pousser bien loin la logique d'un raisonnement qui ne nous apprend rien, directement, sur les rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale. S'il est vrai que le stress environnemental pourrait effectivement contribuer à la montée de la violence intérieure en Afrique de l'Ouest, il reste que de telles affirmations constituent tout au plus des hypothèses se fondant sur une relation obscure de cause à effet, et ne nous aident aucunement à mieux comprendre comment se fait la transition entre le stress environnemental et la violence.

Ajoutons que l'auteur pousse l'extrapolation trop loin. Pour Kaplan, l'article est son « rapport sur le caractère politique que notre planète devrait avoir au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup> »; d'après lui, « l'avenir de l'Afrique occidentale sera aussi un jour celui d'une bonne partie du reste du monde<sup>57</sup> ». En appliquant le cadre théorique présenté dans ces pages pour faciliter la compréhension des rapports entre le stress environnemental et la sécurité nationale, et en tenant compte du fait que la nature de ces rapports est particulière à chaque cas, cette façon de voir les choses devient difficile à défendre. De plus, Kaplan ne fournit aucune preuve empirique à l'appui de sa conclusion selon laquelle « dans le monde en développement, le stress environnemental obligera de plus en plus les gens à choisir entre un régime totalitariste (comme celui de l'Iraq), des mini-États à tendance fasciste (comme la Bosnie sous contrôle serbe), et des cultures guerrières (comme en Somalie)<sup>58</sup> ». Au contraire, il est plus vraisemblable de penser que peu de gens seraient d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'arrivée au pouvoir de Saddam Hussein, la fragmentation de la Yougoslavie ou la longue histoire des luttes entre les chefs de guerre somaliens seraient principalement attribuables au stress environnemental, ou y verraient des exemples typiques d'un monde en développement devenu de plus en plus diversifié, dans lequel bien des pays d'Asie et d'Amérique latine se sont remarquablement développés sur les plans économique, politique et social depuis 10 ou 20 ans. En

---

<sup>55</sup>Robert D. Kaplan, "The Coming Anarchy", The Atlantic Monthly, février 1994, p. 45.

<sup>56</sup>Ibid., p. 45.

<sup>57</sup>Ibid., p. 48.

<sup>58</sup>Ibid., p. 59.

résumé, nous devrions être reconnaissants à M. Kaplan d'avoir attiré l'attention du public et des dirigeants politiques sur le rapport entre le stress environnemental et la sécurité nationale, tout en nourrissant un certain scepticisme face aux conclusions extrêmes qu'il tire.

## DOCUMENTS DU GROUPE DES POLITIQUES - POLICY STAFF PAPERS

Récents documents sur des questions économiques et de politique commerciale :  
Recent papers on Economic and Trade Policy Issues :

### A) DOCUMENTS SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE :

1. La mondialisation et la politique officielle au Canada : à la recherche d'une paradigme, par Keith H. Christie. Document n° 93/01 (janvier 1993).\* SP19
2. Commerce et protection de l'environnement : comment mettre fin au dialogue de sourds?, par Michael Hart et Sushma Gera. Document n° 92/11 (juin 1992).\* SP18
3. La mondialisation : Incidence sur la dynamique du commerce et de l'investissement, par Dennis Seebach. Document n° 93/07 (juin 1993).\* SP25
4. Le contrôle des fusions à l'heure de la libéralisation des échanges : convergence ou coopération?, par Nicolas Dimic. Document n° 93/09 (août 1993).\* SP27
5. Les consortiums technologiques : le dilemme du prisonnier?, par Rhoda Caldwell. Document n° 93/10 (août 1993).\* SP28
6. La durée optimale des brevets dans une économie commercante : matériaux pour l'avenir de la politique commerciale, par I. Prakash Sharma. Document n° 93/12 (octobre 1993).\* SP30
7. L'émergence d'une politique commerciale stratégique : chacun pour soi et dieu pour tous, par I. Prakash Sharma et Keith H. Christie. Document n° 93/14 (décembre 1993).\* SP32
8. Mesures de conformité et règlement des différends dans les accords environnementaux internationaux : deux poids, deux mesures, par Keith H. Christie. Document n° 93/15 (décembre 1993).\* SP33
9. Effets de l'intégration des marchés sur le commerce et la politique commerciale, par James McCormack. Document n° 94/01 (février 1994).\* SP35
10. La nouvelle Jérusalem : la mondialisation, la libéralisation du commerce et certaines incidences sur la politique canadienne du travail, par Rob Stranks. Document n° 94/02 (février 1994).\* SP36
11. Convergence de la politique de concurrence : les cartels d'exportation, par William Ehrlich et I. Prakash Sharma. Document n° 94/03 (avril 1994).\* SP37
12. Programme de diversification du libre-échange au lendemain de l'ALENA et des NCM, par Keith H. Christie. Document n° 94/04 (janvier 1994).\* SP38
13. Stratégies mondiales et investissement étranger direct : dimension commerciale et économique au Canada, par Julie Fujimura. Document n° 94/07 (février 1994).\* SP41
14. Competition and Trade Policy Interface: Some Issues in Vertical Restraints, par I. Prakash Sharma et Prue Thomson, avec Keith Christie. Document n° 94/11 (décembre 1994). SP45
15. Le libre-échange nord-américain, les subventions et les droits compensateurs: la problématique et les options, par Gilbert Gagné. Document n° 94/13 (juillet 1994).\* SP47

16. L'Organisation mondiale du commerce et les programmes environnementaux : Rapprochements dangereux, par Anne McCaskill. Document n° 94/14 (juin 1994). \* SP48
17. Condamnés à agir : réflexions sur les régimes antidumping et la politique de concurrence, par Keith H. Christie. Document n° 94/15 (juillet 1994). \* SP49
18. Les droits compensateurs et l'environnement : une boîte de Pandore ?, par Rob Stranks. Document n° 94/19 (octobre 1994). \* SP53

## **B) DOCUMENTS SUR LA PROMOTION DU COMMERCE :**

1. From a Trading Nation to a Nation of Traders : Towards a Second Century of Trade Development, par Andrew Griffith. Document n° 92/05 (mars 1992). SP12
2. Exportation et création d'emplois, par Morley Martin, Document n° 93/06 (juin 1993). \* SP24
3. L'effet des exportations: analyse entrées-sorties de commerce extérieur canadien, par James McCormack. 92/24 (décembre 1994). \* SP58

## **C) DOCUMENTS SUR LE COMMERCE RÉGIONAL ET L'ÉCONOMIE :**

1. Les approches particulières : régionalisme et diplomatie économique canadienne, par Keith H. Christie. Document n° 93/08 (mai 1993). \* SP26
2. Japon Inc : La maîtrise des principes économiques fondamentaux, par I. Prakash Sharma. Document n° 93/16 (décembre 1993). \* SP34
3. Le Canada et les Amériques : nouveaux débouchés et défis, par Conrad Sheck, Colin Robertson, Jamal Khokhar, Nicolas Dimic et Keith Christie. Document n° 94/06 (avril 1994). \* SP40
4. La Chine en l'an 2000 : Nature de la croissance et intérêts économiques du Canada, par Steve Lavergne. Document n° 94/10 (mai 1994). \* SP44
5. Établissements financiers et entreprises : une relation à la japonaise, par James McCormack. Document n° 94/16 (juillet 1994). \* SP50
6. Les blocs économiques régionaux: un fait accompli?, par Julie Fujimura. Document n° 95/01 (février 1995). \* SP59
7. Changements de partenaires et partenaires changeants: Tendances des relations économiques régionales du Canada, par Steve Wilson. Document n° 95/02 (mars 1995). \* SP60
8. L'intégration économique des pays de l'Asie du Nord: réalité ou illusion?, par Steve Lavergne 95/03 (mars 1995). \* SP61



## D) AUTRES DOCUMENTS SUR L'ÉCONOMIE :

1. Croissance démographique mondiale et mouvements de population : Conséquences pour les politiques canadiennes, par Michael Shenstone. Document n° 92/07 (avril 1992).\* SP14
2. Pour des sanctions efficaces et appropriées, par Jean Prévost. Document n° 93/04 (mars 1993).\* SP22
3. L'or noir : Évolution du marché mondial du pétrole et conséquences pour le Canada, par Shusma Gera. Document n° 93/05 (février 1993).\* SP23
4. Croissance économique et pays en développement : Bilan de la recherche et éléments d'une politique canadienne, par Rick Mueller. Document n° 94/08 (avril 1994).\* SP42
5. L'épée de Damoclès est-elle toujours là? Retour sur la crise de l'endettement des PMA, par Rick Mueller. Document n° 94/09 (mai 1994)\* SP43
6. Les sanctions proactives : techniques du passé, vision moderne pour une gestion sans violence, par Dr. Nicholas Tracy. Document n° 94/17 (juin 1994).\* SP51
7. A View of the Forest: Environmental Stress, Violent Conflict, and National Security, par Rob Stranks. 95/05 (À paraître) SP63

## COMMENTAIRE DU GROUPE DES POLITIQUES

- No. 1 L'Uruguay Round : ses avantages pour les pays en développement, par Robert T. Stranks \* (mars 1994).
- No. 2 L'investissement direct à l'étranger et l'emploi intérieur, par Julie Fujimura et Robert T. Stranks \* (avril 1994).
- No. 3 Les statistiques sur le commerce et l'investissement conciliables, par James McCormack \* (mai 1994).
- No. 4 Les sanctions économiques : une arme à deux tranchants, par Robert T. Stranks \* (mai 1994).
- No. 5 Entrées de capitaux récentes en Amérique latine : Mueller \* (août 1994).
- No. 6 Pas encore sortis de Bretton Woods: Déséquilibre, réformes proposées, par James McCormack \* (février 1995).
- No. 7 Veiller au grain: L'impact de la réduction du déficit, par James McCormack \* (mars 1995)
- No. 11 Traders in Tennis Shoes: Derivatives, Volatility, Risk, par James McCormack \* (mai 1995)

\* Disponible en français - available in English

DOCS  
CA1 EA533 95P05 FRE  
Stranks, Robert T  
Stress environnemental, conflits  
violents et sécurité nationale :  
l'arbre dans la forêt  
43273182

